

Jim Crow

Le terrorisme de caste en Amérique

Loïc Wacquant
Éditions Raisons d'agir, 2024

« Extraits » entre guillemets (sans les notes de références bibliographiques, généralement en anglais), quelques notes du claviste et *quelques résumés en italique*

Prologue

Le prologue commence par la description détaillée du supplice et de la mise à mort devant des milliers de blancs de l'ouvrier agricole noir Jesse Washington, en mai 1916 à Waco (Texas).

« La domination raciale consiste à *susciter l'obéissance d'une population racisée*, c'est-à-dire d'une catégorie altérisée et subordonnée dont les frontières et les propriétés sont essentialisées, fictivement attribuées aux nécessités de la nature et de la biologie plutôt qu'à l'arbitraire de la culture et de l'histoire. Échappant à l'alternative conventionnelle entre la pure contrainte et le libre consentement, elle suscite la compliance¹ comme mise en conformité forcée, qui peut s'arracher par des moyens matériels (puissance physique, pression économique) ou symboliques (persuasion, ascendant moral). La domination entremêle à son tour trois processus : l'exploitation, la subordination et l'exclusion. *L'exploitation* se définit comme l'appropriation de valeur économique sous la forme de travail, de terres, de biens ou de monnaie. La *subordination* revient à placer et à maintenir un groupe dans une position inférieure au sein des hiérarchies matérielles et symboliques qui constituent l'ordre social. *L'exclusion* implique de dénier à ce groupe l'accès aux institutions centrales qui produisent, reproduisent et gèrent cet ordre. C'est ce que j'appelle les « trois visages » de la domination.

Comme tout régime de domination, qu'il soit de classe, de genre, national, religieux, sexuel, etc., la domination raciale peut être décomposée en un système de *classification* (la catégorisation des personnes en groupements hiérarchisés) et un système de *stratification* correspondant (la distribution par rang du capital économique, culturel, social et symbolique aux catégories ainsi définies). Lorsqu'un groupe monopolise à la fois les instruments symboliques de construction du monde et les ressources matérielles clés qui ancrent ses structures, on peut dire que la domination est *totale*. Son emprise s'étend à tous les secteurs de l'espace social, façonne toutes les interactions, imprègne tous les actes de connaissance et torsade toutes les émotions. Elle anime les rouages de la culture, de la politique et de l'État. Elle s'infiltré jusqu'aux tréfonds de la subjectivité tant des dominants que des dominés.

Le régime de domination raciale communément désigné par le nom de « Jim Crow », qui a tenu les Afro-Américains, descendants d'esclaves, sous son emprise féroce dans le Sud des États-Unis entre les années 1890 et les années 1960, était précisément un régime de ce type. Mais en quoi consistait-il et comment fonctionnait-il ? S'agissait-il seulement de « ségrégation du berceau à la tombe », de fontaines d'eau et de places de bus réservées aux Blancs, de prisonniers noirs trimant les fers aux pieds et de lynchages épisodiques, comme on le croit généralement ? Dans ce livre, je dresse un bilan historique méticuleux de ce régime pour en construire un modèle sociologique élargi et

1 Note du claviste : anglicisme indiquant la conformité à des lois et à des règles, utilisé dans le droit des affaires.

robuste, qui s'adosse à la vision historiographique établie tout en s'en démarquant. Pour ce faire, je m'appuie sur trois penseurs : le philosophe des sciences Gaston Bachelard, le juriste et économiste politique Max Weber, et le sociologue et anthropologue Pierre Bourdieu.

Dans le sillage de Bachelard, je suis les préceptes du *rationalisme historique*, selon lequel la connaissance scientifique procède d'une rupture avec le sens commun, ordinaire et savant, et implique, non pas la découverte de « faits » tout faits attendant d'être « collectés » dans la réalité à la manière de champignons dans une forêt, mais leur construction par le déploiement contrôlé d'instruments théoriques et techniques. A Max Weber, j'emprunte la caractérisation des *groupes ethniques et de statut* comme collectivités ancrées dans des « estimations d'honneur positives ou négatives » et le dispositif méthodologique du *type idéal* comme « édifice mental » permettant une « communication univoque » en sciences sociales. Enfin, je m'accote à la théorie bourdieusienne de *l'espace social et du pouvoir symbolique* comme capacité institutionnalisée d'inculquer des catégories cognitives de construction du monde social et sa sociologie génétique des *luttres de classements* par lesquelles les agents s'efforcent d'imposer ces catégories et de façonner le monde en conséquence.

Par suite, je suis trois impératifs épistémologiques fondamentaux qui ancrent la théorie agonistique de la formation de race (*race-making*). Premier impératif, *historiciser* : porter au jour non seulement les racines et la genèse des différentes composantes de Jim Crow (son système de classification, fondé sur l'hypo-descendance stricte², et son ordre de stratification, interdisant aux Afro-Américains tout avancement économique et social) mais aussi le travail d'assemblage qui les a imbriqués en un régime auto-entretenu. Cela requiert en outre d'être attentifs aux discontinuités et de saisir les possibles latéraux que l'histoire elle-même a ouverts, mais qu'elle a ensuite refermés, voire effacés. Autant dire que la construction d'un modèle structural, donc synchronique, ne doit pas cacher les césures diachroniques qui scandent le devenir du monde social.

Deuxième impératif, *décomposer* : la domination raciale est un phénomène complexe, stratifié et architecturé exigeant un démontage minutieux rendu difficile par les notions floues et grumeleuses telles que « racisme structurel » et « capitalisme racial », qui arrêtent l'investigation là-même où elle devrait commencer et qui confondent les mécanismes, eux-mêmes raciaux et non raciaux, producteurs de différences et de disparités ethno-raciales.

Troisième impératif : *renoncer à la logique du procès*, soit la volonté de faire le tri entre les « coupables » et les « innocents », de susciter l'indignation et de faire appel aux émotions collectives, qui trop souvent entachent la sociologie de la race quand elle n'en tiennent pas lieu. Les sociologues ne sont pas des moralistes ; leur mission n'est pas de juger la réalité sociale, et encore moins de la dénoncer, mais de la décrire, de l'interpréter et de l'expliquer sans « passion ni détresse », pour reprendre les mots de W.E.B. Du Bois, et sans se soucier de la popularité politique et des implications de politique publique de leurs analyses.

Jim Crow tel qu'il se déploie dans les anciens États confédérés d'Amérique est à tous égards un système de domination ethno-raciale distinctif qui demande à être spécifié analytiquement. L'historien George Fredrickson le range parmi ce qu'il dénomme les « régimes ouvertement racistes », au même titre que l'Allemagne nazie et l'apartheid

2 L'hypo-descendance désigne l'assignation d'un enfant métis au groupe considéré comme statutairement inférieur. Appelée dans la suite du livre le mythe de la « règle de la goutte de sang ».

sud-africain. Je préfère éviter les étiquettes moralisatrices et je parlerai plutôt d'un régime ethno-racial *extrême*: extrême par la saillance, la prégnance et la conséquentialité³ de l'ethnicité naturalisée comme principe social de vision et de division du monde. Le Sud de Jim Crow est presque toujours inclus dans les études historiques comparatives sur l'inégalité raciale, le plus souvent aux côtés de l'Afrique du Sud et du Brésil, et généralement pour mettre en lumière sa brutalité inégalée. Ce n'est pas un hasard si les idéologues d'État et les experts juridiques du Troisième Reich ont étudié de près et se sont largement inspirés de ses règles concernant la citoyenneté et la mixité raciale pour élaborer la législation antijuive de l'Allemagne nazie. Les Nazis ont même rejeté certaines pratiques raciales étasuniennes, dont la classification basée sur la « règle de la goutte de sang », parce qu'ils les trouvaient excessivement sévères. » (p. 19 à 23)

« Ces études [de l'École d'anthropologie de 'caste et classe'] montrent que les coutumes, les lois et la violence de Jim Crow ont assuré la domination totale d'une catégorie déshonorée fondée sur la loi du sang et ont (re)produit un ordre de stratification abrupt et rigide interdisant toute promotion ethnique en application du principe que j'appelle la « moindre éligibilité raciale⁴ », selon lequel le Blanc le plus bas est statutairement et irrévocablement plus haut que le Noir le plus haut.

L'argument articulé au fil du présent ouvrage est le suivant. Adossé au mythe de « la goutte de sang » noir, le régime de Jim Crow se composait de quatre éléments étroitement imbriqués : une *infrastructure économique* de métayage tournant à la servitude pour dettes ; une *structure sociale* faite de dédoublement organisationnel (chaque groupe étant aiguillé vers un réseau d'institutions qui lui est réservé) et d'exigence permanente de déférence des Noirs envers les Blancs ; et une *superstructure civique* de privation des droits politiques et judiciaires. Mais les Afro-Américains n'ont jamais spontanément acquiescé aux diktats de Jim Crow. Il a donc fallu imbriquer et sécuriser les trois mécanismes d'exploitation, de subordination et d'exclusion qui le constituent grâce à une quatrième composante qu'est la *violence terroriste*, violence protéiforme (intimidation, agression, fouettage, viol, chasse à l'homme, pogrom, lynchage et torture publique, sans parler des arrestations arbitraires, embastillements abusifs et exécutions hâtives sous couvert de la loi) qui plane sur chaque interaction entre Blancs et Noirs et qui peut frapper ces derniers à tout moment pour communiquer un message politique retentissant : l'impériorité de la suprématie blanche. » (p. 26)

Loïc Wacquant note que les États-Unis comptaient 31 millions d'habitants et 4 millions d'esclaves en 1865 et que les onze États confédérés comptaient une population de 5 millions de Blancs pour 4 millions de Noirs. C'est sans doute, avance le copiste, ce rapport très serré entre les deux populations qui tendit à donner ce caractère extrême à la violence terroriste. C'est la Grande migration noire vers les États du Nord, notamment entre les deux guerres mondiales, qui scinda la population noire en deux groupes. En 1960, environ 10 millions de Noirs subissaient le régime de Jim Crow au Sud et 10 millions de Noirs vivaient dans les ghettos des villes du Nord.

3 Note du claviste : le conséquentialisme est l'ensemble des théories morales qui soutiennent que ce sont les conséquences d'une action donnée qui doivent constituer la base de tout jugement moral de ladite action, et non des critères éthiques. (d'après Wiki)

4 Je construis ce concept par analogie avec celui de « moindre éligibilité » sociale énoncé par Jeremy Bentham en 1796 pour désigner le fait que l'assistance aux pauvres doit être calibré de sorte que leur condition reste inférieure à celles des couches les plus basses du prolétariat sous peine de dissuader celles-ci de travailler.

« Pour conclure ce prologue, il n'est pas inutile de rappeler que la « race » est une catégorie sociale et historique, et non scientifique, fondée sur la croyance collective dans l'altérité et l'inégalité congénitales de populations aux frontières naturalisées, croyance parfaitement arbitraire née d'un rapport de force matériel et symbolique ainsi que d'un long travail d'inculcation qui lui donne son apparente nécessité. C'est dire qu'elle entre au chapitre de la sociologie de la domination à titre d'objet et non d'outil. En toute rigueur, il faudrait écrire à chaque occurrence *ethno-racial* afin de rappeler sans cesse que la « race » n'est qu'une *forme déniée de l'ethnicité* comme principe de classification et de stratification fondé sur l'honneur ou le déshonneur, c'est-à-dire, en derniers recours (s'il y a lieu), sur le capital symbolique, positif ou négatif. Ceci étant posé, on se dispensera de mettre systématiquement le mot « race » entre guillemets : que le lecteur les considère comme consubstantiels au terme. » (p. 31)

Introduction : de la notion folklorique au concept analytique

Le terme Jim Crow fait référence « par extension, à l'entrelacs de dispositifs juridiques et sociaux visant à exploiter, subordonner et exclure les Noirs, dispositifs qui ont proliféré dans les anciens États confédérés en réaction aux revendications de citoyenneté des Afro-Américains un quart de siècle après l'abolition de l'esclavage. » (p. 33)

Sur la « fabrication de la race » (race-making) : « [...] aucune des historiennes de la nouvelle génération contribuant à un ouvrage qui dresse l'état de l'art sur « la folie de Jim Crow » ne s'arrête dans son élan pour expliciter ce qu'elle entend par ce terme et quelles institutions ont pris en charge le travail de fabrication de la race (*race-making*) durant cette période. La notion est glosée comme dénotant la ségrégation légale, « les contraintes imposées par l'État sur la vie privée et publique de ses citoyens, y compris sur des questions intimes telles que le mariage », et comme « l'entreprise d'ingénierie sociale la plus intrusive et la plus prégnante jamais intervenue sur le sol étasunien » pour maintenir « la subordination systématique des Noirs ». Suit une liste qui comprend « les subterfuges politiques, la coercition économique et la violence pure et simple », liste qu'aucun des auteurs du livre [référéncé] ne suit vraiment de sorte que, par défaut, le sens profond du terme se fixe sur la ségrégation *de jure* conçue par les Blancs pour éviter la contamination et l'arriération par le mélange social avec une race tenue pour inférieure.

Un survol rapide des monographies récentes confirme que des désaccords profonds persistent quant à savoir si la suprématie blanche à la Jim Crow est une structure enracinée dans la coutume ou dans la loi ; si elle réside principalement dans les institutions formelles du pouvoir bureaucratique ou dans les modèles informels des rapports quotidiens ; si elle est spécifique au Sud ou dotée d'une portée nationale ; si elle s'applique uniquement aux Noirs américains ou si elle concerne d'autres catégories déshonorées (notamment Mexicains et Amérindiens) ; si elle coïncide avec le « racisme » après l'esclavage ou si elle désigne une époque plus restreinte ; et si elle est morte et enterrée depuis les années 1960 ou si elle survit, voire fleurit, sous une forme modifiée jusqu'à nos jours. Plus troublant encore, la liste des institutions ou la concaténation⁵ de mécanismes sociaux qui constituent la spécificité de ce régime de souveraineté raciale ne sont généralement pas précisées : l'énumération varie non seulement d'un auteur à l'autre, mais très souvent au sein d'un même texte.

C'est dire que, bien qu'elles aient écrit des bibliothèques entières de livres remarquables sur « Jim Crow », les historiennes étasuniennes n'ont pas produit de *concept analytique* stable et robuste du phénomène – ce qui n'est guère surprenant puisque cela les exposerait à être critiquées par leurs collègues pour être des sociologues. Quant aux sociologues, ils ont emprunté le terme aux historiens sans l'élaborer, en dépit de son caractère flou et labile. » (p. 37 à 39)

Un matérialisme élargi

« [...] le modèle construit au fil de ce livre n'utilise l'imagerie marxiste de la triade « base-structure-superstructure » que comme un outil pratique d'exposition et non pas pour affirmer avec force la primauté causale de telle ou telle composante du système spécial de contrôle racial mis en place dans le Sud des États-Unis vingt après la guerre de Sécession. Contre le matérialisme étroit qui veut que l'économie *stricto sensu* explique la

5 Note du claviste : concaténation : action de mettre bout à bout des éléments pour former un récit.

structure et la dynamique de la société, on suivra les préceptes d'un « matérialisme élargi » qui donne toute sa force au capital symbolique dans le fonctionnement du monde historique. Ainsi la surexploitation chronique des métayers noirs qui ancre l'économie agraire du Sud ne saurait expliquer la forme très particulière que prennent les rapports entre Blancs et Noirs dans les sphères sociale et civique de la région.

De fait, c'est la spécificité de la domination raciale en tant que domination que de trouver son principe dans la distribution inégale de l'honneur collectif et des luttes qu'elle suscite. Il s'ensuit que, si je devais prendre position sur la question « en dernière analyse⁶ », je dirais que l'épicentre de Jim Crow réside dans sa *structure socio-symbolique*, à savoir l'asymétrie rigide et imperturbable entre les Blancs et les Noirs, qui proclame l'infériorité et l'infamie de ces derniers et dont l'extraction systématique et exclusive de la déférence à travers la « ligne de couleur » est la manifestation concrète au quotidien. Pour les Blancs, l'impératif de conserver leur monopole sur l'estime ethnique primait sur la poursuite nue du seul intérêt matériel, comme le démontre l'échec des Populistes du Sud à la fin du XIX^e siècle dans leur tentative de créer une alliance de classe entre paysans pauvres blancs et noirs⁷.

Un salaire public et psychologique

Du Bois était fondé, dans *Black Reconstruction* [1935], à mettre en lumière le « salaire public et psychologique » de la blancheur car, à l'acmé de Jim Crow, la logique de l'accumulation du capital symbolique⁸ infléchit, voire prime sur la valorisation du capital économique. A tout le moins, il est impératif de tenir ensemble ces deux dimensions du capital et de procéder à une analyse matérialiste de l'économie symbolique de la division ethno-raciale, dans le sillage de la théorie génétique du pouvoir de Pierre Bourdieu.

Encadré : le capital symbolique de la déférence accordée

Il ne faut pas oublier que le groupe de travailleurs blancs, alors même que ceux-ci recevaient un faible salaire, était compensé en partie par une sorte de salaire public et psychologique. Il leur était accordé une déférence publique et des titres de courtoisie parce qu'ils étaient blancs. Ils étaient librement admis, avec toutes les classes de Blancs, dans les réceptions publiques, les parcs publics et les meilleures écoles. La police était issue de leurs rangs et les tribunaux, qui dépendaient de leurs votes, les traitaient avec une indulgence telle qu'elle encourageait l'anarchie (*lawlessness*⁹). Leur vote sélectionnait les officiers publics et, si cela avait peu d'effets sur leur situation

6 Note du claviste : allusion ironique à un tic d'écriture des doctes marxologues, comme Louis Althusser...

7 Le Populisme est un mouvement de protestation agraire emmené par le People's Party, fondé en 1891 et dissout en 1909, qui se soulève contre l'establishment économique et politique en réponse aux dislocations sociales secouant alors les campagnes du Sud. Il échoue à former une coalition biraciale avant de se rallier à la suprématie blanche en 1896.

8 Note du claviste : concept sociologique avancé par Pierre Bourdieu pour désigner le fait que la disposition de capital (économique, informationnel, social) fournit en plus à celui ou celle qui le possède ou le contrôle (notion de commandement) une crédibilité, une surface sociale, une autorité, une légitimité qui lui permet de disposer de ces atouts maîtres pour occuper ou accéder à une position sociale acceptée et reconnue par les autres. Le capital symbolique est une manière de nommer une ressource, à la fois méconnue dans son abstraction mais reconnue dans ses effets réels, pour se faire reconnaître et être légitimé dans la position que l'on occupe ou que l'on tente d'occuper dans sa trajectoire sociale.

9 Note du claviste : lessness = absence, lawlessness = absence de loi... Anarchie = absence de pouvoir ! L'anarchie a aussi été défini comme « l'ordre... moins le pouvoir ».

économique, cela en avait beaucoup sur leur traitement personnel et sur la déférence qui leur était témoignée. Les écoles blanches étaient les meilleures de la localité et étaient placées bien en vue. Leur coût de fonctionnement était de deux à dix fois plus élevé par habitant que celui des écoles pour les enfants de couleur. Les journaux se spécialisaient dans les nouvelles qui flattaient les Blancs pauvres et ils ignoraient presque totalement les Noirs, sauf pour ce qui est de la criminalité et des moqueries.

Adossé à ces principes analytiques, je soutiens que Jim Crow est le nom ordinaire d'un *régime extraordinaire de contrôle racial extrême*, c'est-à-dire un ensemble cohérent, imbriqué et auto-reproducteur d'institutions conçues pour assurer la *domination totale* d'une catégorie fondée sur l'ascendance uniformément déshonorée, à savoir les Afro-Américains tels que les définissent les variantes de la « règle de la goutte de sang » et flétris par le stigmate historique de l'esclavage. Il se compose de quatre éléments : (1) une infrastructure de *dépendance économique profonde par le biais du métayage* tournant au péonage pour dettes, soutenant (2) une structure centrale faite de *bifurcation institutionnelle, d'extraction de la déférence et de déni systématique d'égalité et de dignité*, et verrouillée par (3) une superstructure assurant la *double exclusion politique et judiciaire* qui empêche les Afro-Américains de recourir aux élections ou de faire appel aux tribunaux comme dispositifs de protection, de réparation et de changement institutionnel.

Mais la composante la plus distinctive et la plus indispensable du système s'avère être (4) le déploiement du *spectre et de la réalité suffocante de la violence* tant privée que publique, la possibilité omniprésente d'agressions, d'expulsions et d'assassinats spontanés ou ritualisés à motivation raciale pour avoir osé défier les diktats des trois composantes du régime susmentionnées (exploitation, subordination et exclusion, les trois visages de la domination). Après avoir retracé la genèse et la consolidation du système de classification raciale en vigueur dans le Sud de l'après-guerre, j'examinerai successivement chacune de ces quatre constellations, en commençant par l'économie, puis en abordant la structure sociale et le gouvernement, pour terminer par la place particulière qu'occupe la terreur en tant qu'instrument de la souveraineté de caste.

Une dernière mise en garde : ce livre n'a pas pour objet de dresser un portrait exhaustif de toutes les facettes de ce que l'on appelle Jim Crow, ni de ses nombreuses variétés et variantes. En particulier, il ne couvre pas trois sujets majeurs. Le premier est le rôle du genre, qui insuffle les canaux de la domination à la Jim Crow et active son moyen symbolique, à savoir *l'association intime entre race et sexe*. Ce n'est pas un hasard si les hommes noirs étaient dépeints comme des créatures bestiales et hyper-sexuées, rendant impératifs la ségrégation, le lynchage et la privation des droits civiques. De même, le métayage, fondement économique de Jim Crow, était une institution aussi bien patriarcale que raciale, puisqu'elle supposait et reproduisait la domination masculine au sein du ménage, unité de travail et de vie. Il en va de même pour les motivations des groupes terroristes blancs tels que le Ku Klux Klan, qui invoquaient une éthique « chevaleresque » pour mieux (re)mettre les femmes à leur place. Mais aborder la dimension genrée de l'emprise raciale dépasse tout simplement le cadre de cet ouvrage. Je renvoie donc le lecteur au remarquable corpus de travaux produits par les historiennes sur le sujet et j'espère que cette omission sera interprétée comme une invitation aux spécialistes de la domination masculine à s'approprier le sujet.

La deuxième impasse concerne l'évolution de la structure sociale, des stratégies et des sensibilités des Blancs, en particulier les Blancs des classes populaires dans les zones rurales. Ces derniers trimaient et vivaient dans des conditions matérielles qui ne différaient guère de celles imposées aux fermiers locataires, métayers et ouvriers agricoles noirs, tout en profitant symboliquement du régime par la place qu'il leur accordait dans la hiérarchie du statut ethnique. Il existe une littérature historique riche et abondante sur le Sud blanc, mais elle est principalement axée sur les rapports de classe, le travail, la famille, la culture et la politique, et fait peu cas des *Blancs ordinaires en tant que dominants dans l'ordre racial*, mis à part leur participation à la violence et leur soutien à l'exclusion politique. L'historiographie de Jim Crow *stricto sensu* est donc dangereusement déséquilibrée, penchant vers l'expérience des Afro-Américains – et des Noirs urbains et leurs élites, qui plus est. Cependant, la domination raciale est une relation et, pour en sonder l'architecture, il est tout aussi crucial de l'étudier du point de vue de la catégorie supérieure, soit en prenant ici le point de vue des Blancs.

Les historiens de Jim Crow aiment à louer l'« agentivité » (*agency*) et l'endurance des Afro-Américains sous l'emprise des Blancs mais, à quelques rares exceptions près, ils ignorent ces mêmes qualités chez les Blancs pauvres, sauf sous le terme vague et dénigrant de « *mob* » (« meute » ou foule excitée, désordonnée et violente). Cette focalisation singulière sur la « face noire » de l'oppression ethno-raciale, produit d'une convention académique, à savoir l'existence d'une spécialité distincte d'histoire afro-américaine à l'université, représente une régression méthodologique par rapport aux études anthropologiques de l'École dite de « caste et classe » de l'entre-deux-guerres, qui étaient expressément conçues pour saisir cette relation par les deux bouts.

La troisième omission concerne les stratégies et la phénoménologie de la résistance noire au régime racial sudiste au cours de la période considérée, sur lesquelles il existe également un corpus considérable de recherches riches et variées. Cette omission est d'abord une question de priorité logique : il faut bien caractériser le régime avant de pouvoir étudier l'opposition passive et active, individuelle ou collective, qu'il suscite. Mais elle est également fondée sur ma lecture du dossier historique : le terrorisme de caste laisse peu de place institutionnelle et encore moins d'options sociales à ceux qu'il enserme, en dehors de la *fuite par la migration*. Et la « grande migration » noire des années 1917 – 1930 a éclipsé tous les autres mouvements de protestation contre l'emprise de la caste blanche par son ampleur et son impact, jusqu'à l'éclosion du Mouvement des droits civiques après la Seconde Guerre mondiale.

Les données abondent qui montrent qu'en dépit de l'oppression extrême (mais variable) de Jim Crow, les Afro-Américains se sont créés une vie riche « derrière le voile », pour évoquer l'expression résonnante de Du Bois. Ils sont restés aussi farouchement attachés à l'idéal d'égalité que les Blancs du Sud l'étaient au principe de la suprématie blanche. Il n'en reste pas moins que, sous Jim Crow, la violence symbolique du dénigrement et de l'humiliation s'est jointe à la violence matérielle de l'intimidation et de l'agression physique pour *fragiliser l'espace social noir* et *façonner un habitus* [voir l'encadré ci-dessous] *précaire*, soit un ensemble de dispositions durables et transposables d'insécurité, d'anxiété et d'un sentiment de vulnérabilité qui a longtemps imprégné la subjectivité noire.

La notion d'habitus

Ajout du claviste

L'*habitus* désigne un système de préférences, un style de vie particulier à chacun. Il ne relève pas d'un automatisme mais d'une prédisposition à agir qui influence les pratiques des individus au quotidien : leur manière de se vêtir, de parler, de percevoir. Ces prédispositions sont intériorisées inconsciemment durant la phase de socialisation, pendant laquelle l'individu s'adapte et s'intègre à un environnement social. Durant cette période, l'individu est alors conditionné d'une façon invisible et se construit une manière d'être et d'agir face au monde et sur le monde. Dans *Esquisse d'une théorie de la pratique* (1972), Pierre Bourdieu définit l'*habitus* comme étant « *une loi immanente, déposée en chaque agent par la prime éducation* ». L'*habitus* n'est pas une habitude dans le sens où il ne s'agit pas simplement d'un phénomène de reproduction d'un comportement inculqué par le milieu social, il représente bien plus un système « *puissamment générateur* » puisqu'il est à l'origine d'un sens pratique. Pierre Bourdieu définit ainsi l'*habitus* comme étant des « *structures structurées prédisposées à fonctionner comme des structures structurantes* ». Structures structurées puisque l'*habitus* est le produit de la socialisation ; mais il est également structures structurantes car générateur d'une quantité infinie de nouvelles pratiques.

Enfin, Pierre Bourdieu précise que l'*habitus* est au cœur de la reproduction des structures sociales. Il indique que celui-là, en étant incorporé, assure la présence active en chaque individu, en chaque corps, de l'histoire des rapports de domination et de l'ordre social. L'*habitus* garantit ainsi que les aspirations de tous soient ajustées à la probabilité que chacun a de voir ses espoirs se réaliser. Il fournit ainsi aux agent-es une évaluation de leurs destinés probables et « *conduit chacun à prendre la réalité pour ses désirs* ». Pour autant, il convient d'indiquer que les dispositions de l'*habitus* ne sont pas définitives. La trajectoire sociale des individus peut en effet évoluer et, donc, transformer en partie leur *habitus*. C'est ainsi que l'*habitus* ne traduit jamais une situation immuable ; il est un processus qui évolue en s'ajustant aux conditions de l'action.

<https://partageonsleco.com/2019/11/06/lhabitus-pierre-bourdieu-fiche-concept/>

Ensuite, les institutions que les Afro-Américains ont créées pour faire face à Jim Crow et desserrer son étau ont surtout éclos dans les villes, alors que la très grande majorité d'entre eux résidaient dans des peuplement ruraux dispersés et isolés jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les entreprises, les professions libérales, les loges fraternelles, la presse, les universités, les clubs de femmes et les organisations civiques et politiques érigées par et pour les Noirs étaient des créations urbaines dont les activités ne s'étendaient guère dans l'arrière-pays – l'Église étant la principale exception puisqu'elle couvrait à la fois la ville, le bourg et la campagne. Elles participaient de la formation précoce du *ghetto comme véhicule spécifique de domination ethno- raciale* qui s'est développé plus complètement dans les métropoles du Nord, mais qui s'est hybridé avec Jim Crow dans les villes du Sud à l'entame du vingtième siècle.

En outre, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et le choc, indissociablement cognitif et sociale, qu'elle a provoqué, la formation d'institutions par les Noirs du Sud consistait principalement à « améliorer les installations ségréguées en essayant de les rendre égales à leurs homologues blanches » ; elle consistait à s'adapter et non à défier Jim Crow. [en note] Kimberley Johnson montre à son corps défendant que, durant le premier XX^e siècle, les réformateurs blancs et noirs du Sud ont travaillé sans relâche à 'améliorer' Jim Crow de l'intérieur en matière d'éducation, de logement et de travail

sans jamais pouvoir le contrer de face. Ce n'est pas un hasard si les principales organisations de défense des droits des Afro-Américains du début du XX^e siècle, National Association for the Advancement of Colored People, National Urban League, Universal Negro Improvement Association, Brotherhood of Sleeping Car Porters, sont toutes nées à New York et se sont principalement développées dans les villes industrielles du Nord.

La raison en est simple : dans sa forme la plus aboutie, par exemple dans le Mississippi des années 1920, Jim Crow était un régime étouffant qui infligeait le désastre et la mort à ceux qui osaient s'y opposer ouvertement. Nous devons donc veiller à ne pas laisser la *romance académique de la résistance* nous empêcher d'évaluer froidement le fonctionnement et de mesurer avec justesse sa férocité. La célébration de l'« agentivité » des dominés est moralement satisfaisante et elle a été une posture obligée dans l'historiographie de Jim Crow lors des trente dernières années, mais elle peut conduire à commettre de graves erreurs à la fois scientifiques et politiques lorsqu'elle débouche sur une sous-évaluation flagrante de l'emprise des dominants. [...]

Une dernière mise en garde s'impose concernant le concept analytique de « terrorisme de caste » que je forge à la fin du livre, comme aboutissement logique de la plongée historique dans le Sud de Jim Crow. Adossé à la conception de Max Weber, je réactive la notion de caste. Ce faisant, je renoue avec une longue tradition d'utilisation du terme qui va des premiers abolitionnistes à W.E.B. Du Bois puis à W. Lloyd Warner et ses collaborateurs, jusqu'aux anthropologues contemporains qui étudient les régimes rigides de stratification ethnique de l'aire asiatique. La caste a été utilisée dans l'entre-deux-guerres pour caractériser les relations entre Blancs et Noirs aux États-Unis ; mais, après la Seconde Guerre mondiale, elle s'est évanouie de la recherche sur l'expérience afro-américaine et l'École dite de « caste et classe » a été vite oubliée. L'histoire intellectuelle de cette disparition reste à écrire. Mais tout donne à penser que la caste est tombée en disgrâce parce qu'elle suggère la permanence de la subordination et qu'elle charrie des connotations de stase¹⁰ structurelle, d'immobilité culturelle et d'acquiescement politique, autant d'éléments qui détonneraient avec le bouleversement de l'ordre ethno-racial provoqué par le Mouvement pour les droits civiques et le refus de l'ordre blanc qu'il manifestait.

Qu'elle qu'en soit la raison, il est clair que la caste est devenue *vocabulum non gratum* dans les sciences sociales, tandis que la notion mystique et mystifiante de « race » a atteint un statut doxique¹¹ aux États-Unis, grâce au soutien convergent des agences symboliques majeures que sont l'État bureaucratique, le droit, la science, le journalisme et la politique. [en note] L'anthropologue de l'Inde André Beteille relevant en 1990 dans « Race, Caste and Gender » (p. 489) que « toute tentative aujourd'hui de rapprocher la race et la caste pour les comparer et les contraster a toutes chances d'être accueillie froidement », voire de susciter l'« opprobre » intellectuel. Je reprend la notion et je la fais travailler au moyen d'une construction idéal-typique robuste qui identifie ses constituants et leur articulation. Qu'il suffise de noter ici que caste implique au moins quatre propriétés, rigidité, loi du sang, endogamie et souci de pureté, qui caractérisent parfaitement Jim Crow et ses vie d'après, et ce jusqu'à nos jours.

De même, je ne suis pas le premier à utiliser le terme de « terrorisme » pour décrire Jim Crow. Il a été invoqué de façon célèbre par l'activiste noire Ida B. Wells dans

10 Note du claviste : stase : état des choses marqué par l'immobilité absolue, que l'on oppose au déroulement normal des processus.

11 Note du claviste : relatif à la doxa comme croyance, opinion, préjugés généralement admis.

les années 1890 lorsqu'elle a qualifié le lynchage de « terreur raciale » (notons, sans le « isme »), ainsi que par une veine du discours militant en faveur de la justice raciale qui a longtemps été négligée. Il est également présent ici et là dans les travaux des historiens du Sud de l'après-guerre. Mais ces usages diffus sont conceptuellement sous-développés et inchoatifs¹². Ils font appel à la notion ordinaire de terrorisme du lecteur pour susciter des émotions négatives et une condamnation morale, alors que je propose un concept analytique compact de terrorisme en spécifiant ses constituants et en traçant ses frontières sémantiques. » (p. 44 à 51)

Chapitre 1 : L'ascension et le règne de la « règle de la goutte de sang »

« La première étape de la sociologie de la domination ethno-raciale, quels que soient le moment et le lieu, consiste toujours à établir la nomenclature et le fondement des catégories socialement pertinentes : le système de classification qui ancre le système de stratification, qui fournit un cadre cognitif guidant l'action sociale et qui formate les institutions.

Le système de classification en vigueur dans le Sud des États-Unis après l'abolition de l'esclavage était un schéma fondé sur l'ascendance qui, dans son axe central, ne reconnaissait que deux catégories disjointes, les Blancs et les Noirs (*Negros* ou *colored*), homologues de l'opposition historique entre européens libres et esclaves africains – en dépit de la mixité sexuelle généralisée sous la servitude, comme en témoigne la gamme de teints de peau et de phénotypes présentée par la populations considérée comme noire¹³. Ce système était basé sur l'*application stricte du principe d'hypo-descendance* aux enfants des esclaves africains et créoles, *et à eux seuls*, ce qui signifie que la progéniture de parents racialement mixtes étaient automatiquement assignés à la catégorie inférieure, ici les Noirs, indépendamment de leur apparence, de leur statut ou de l'identité raciale de leurs autres ancêtres. » (p. 53)

« La 'règle de la goutte de sang' (*one-drop rule*) est apparue dans les premières colonies américaines du Haut Sud pour renforcer l'esclavage en freinant les liaisons et les mariages entre les femmes blanches engagées sous contrat et les hommes noirs esclaves ou affranchis¹⁴. En 1662, La Virginie a adopté la première loi interdisant les rapports sexuels entre les « races » et condamnant les mulâtres nés de telles unions à l'esclavage puisque la lignée passerait désormais par la mère – inversant la tradition anglaise selon laquelle c'est le statut du père qui décide de celui de l'enfant. Cette inversion engendrait un double profit matériel et symbolique : matériel puisque la

12 Note du claviste : inchoatif désigne une action, une dynamique ou un état qui commence, dans une phase inachevée.

13 L'ascendance est un des trois fondements possibles de la catégorisation raciale, les deux autres étant le phénotype et la gamme des traits de statuts sujets à naturalisation (langue, religion, région, coutumes, etc.) Voir Loïc Wacquant, *Racial Domination* (2024), p. 113 – 123.

14 Les travailleurs engagés (« *indentured servants* ») étaient des hommes, des femmes et des enfants issus du sous-prolétariat venus d'Angleterre ou d'Irlande, soit de leur plein gré, soit en paiement de dettes ou bien à la suite d'une condamnation pénale ou d'un rapt. Ils travaillaient pendant 4 à 7 ans dans les plantations de la colonie dans des conditions proches de l'esclavage en guise de remboursement pour leur traversée transatlantique et ils se voyaient parfois attribuer des terres à l'issue de leur contrat. Les engagés trimaient aux côtés des esclaves, partageaient leurs logements et leurs repas, étaient soumis aux mêmes violences, s'évadaient parfois ensemble, et leur contrat pouvait être gagé ou vendu. Jusqu'au deuxième tiers du XVII^e siècle, il était plus économique pour les planteurs américains d'engager des serviteurs anglais que d'acheter des esclaves africains.

progéniture née de relations sexuelles réprouvées entre maîtres blancs et esclaves noires viendrait accroître sans coup férir le volant de main-d'œuvre servile, et symbolique puisque, reléguée dans la catégorie inférieure, elle ne porterait pas atteinte à l'honneur de la maisonnée blanche. »(p. 54 et 55)

Wacquant indique que cette « règle » était en concurrence avec un autre schéma de classification, en cours dans le Bas Sud. Cette nomenclature admettait des catégories intermédiaires, plus ou moins nombreuses, entre les deux pôles ethno-raciales : mulâtres, quarterons, octavons, sambo, mango, sang mêlé, en fonction du nombre d'ancêtres noirs.

« Bien vite, la *bataille des classifications* entre le système dichotomique basé sur l'ascendance, d'inspiration britannique et protestante, élaboré dans le Haut Sud (et adopté par la suite par le Nord du pays) et le système phénotypique ternaire, catholique et infléchi par les cultures française et espagnole, importé des Caraïbes dans le Bas Sud, s'est engagée et elle a été remportée haut la main par le premier. Les exceptions à la règle de la goutte de sang noir et le statut de groupe-tampon des Mulâtres dans certaines régions se sont rapidement érodés dans les années qui ont précédé la guerre de Sécession. Le spectre de l'abolition et la crainte d'une insurrection générale des esclaves ont suscité une hostilité croissante du métissage, du *passing* ou « passer blanc » des Noirs et de la manumission¹⁵. » (p. 56 et 57)

Chapitre 2 : L'infrastructure économique : du métayage au péonage

« Avec la fin de la période dite de Reconstruction en 1877, après que le pouvoir nordiste victorieux s'est retiré du territoire de l'ancienne Confédération¹⁶, les dirigeants du Sud se sont attelés à résoudre deux problèmes pressants : extraire le travail des Noirs et maintenir la prétention monopolistique des Blancs à l'honneur ethnique en enfermant les Afro-Américains dans une position subalterne. La base économique de Jim Crow qui se met alors en place réside dans un dispositif agraire assurant la surexploitation des métayers et tournant au péonage (notamment par la mise sous hypothèques des récoltes). Ce dispositif fixait les Afro-Américains sur la terre et maintenait l'hégémonie de la classe supérieure de la région, et avec elle la discipline de travail de la plantation esclavagiste – le fouet restera d'usage dans le Mississippi jusque dans l'entre-deux-guerres.

Après l'abolition, le souhait le plus cher des anciens esclaves était d'assurer leur indépendance économique en acquérant des parcelles à cultiver pour leur propre compte. Mais la promesse des « quarante acres et une mule » ne s'est pas concrétisée¹⁷

15 Le « *passing* » consiste, pour une personne afro-américaine dotée d'un phénotype européen, à se faire passer pour blanche en cachant tous les signes extérieurs de son ethnicité, avec toutes les complications sociales et psychologiques qui vont avec. Note du claviste : la manumission est l'acte d'affranchissement d'un esclave.

16 La « Reconstruction » dénomme la douzaine d'années suivant le fin de la guerre de Sécession en 1865 durant laquelle le gouvernement fédéral, siège du pouvoir nordiste victorieux, prend en charge l'organisation militaire, juridique, sociale et politique du Sud défait, garantissant la protection des anciens esclaves et ouvrant l'éventail des opportunités qui leur sont offertes. Elle se caractérise par la fluidité des relations raciales et l'empressement des Noirs à se saisir de leurs droits économiques, civiques et politiques.

17 L'expression renvoie à la promesse de redistribution des terres (en parcelles de 16 hectares) aux esclaves libérés qui les avaient travaillées faite par le Général Sherman en 1865, promesse sans

et les propriétaires terriens blancs ont veillé à l'immobilité géographique et occupationnelle de leur main-d'œuvre noire, en les empêchant d'accéder à la propriété foncière. Dans certains États, les Codes noirs promulgués juste après la guerre civile interdisaient aux Afro-Américains de posséder des terres arables. Dans d'autres, les raids violents du Ku Klux Klan (de 1866 à 1872, puis après 1915) et des « Whitecappers » (au tournant du siècle) ont terrorisé les paysans et les fermiers noirs. En tout état de cause, la plupart des descendants d'esclaves ne disposaient pas des moyens de louer ou d'acheter des parcelles arables et ils se heurtaient de surcroît à la solidarité active des Blancs pour empêcher les Noirs d'acquérir des terres. C'est ainsi que la grande majorité d'entre eux sont devenus des métayers travaillant « pour moitié », des fermiers à l'année ou des ouvriers agricoles engagés par les mêmes plantations où ils avaient été esclaves : une paysannerie sans terre dépourvue d'ancrage économique et de poids politique. » (p. 67 et 68)

Or, pas plus que l'esclavage, le métayage n'est en soi une institution raciale ; c'est un dispositif organisationnel de supervision du travail et de gestion des terres dans la production agricole qui a fait preuve d'une adaptabilité et d'une résilience surprenantes sur plusieurs continents. Dans les anciens États confédérés, il a été imposé par les propriétaires des anciennes plantations aux Blancs comme aux Noirs, avec des conséquences économiques funestes pour les uns comme pour les autres. Mais, accouplée à la division raciale dichotomique héritée de l'ère de la servitude, l'opposition entre propriétaires blancs et cultivateurs noirs a fonctionné inséparablement comme ressort principal d'extraction économique et comme charnière de la domination symbolique perpétuant le déshonneur des Afro-Américains en consolidant leur dépossession et leur dépendance. De plus, pour les Blancs, le statut de métayer était temporaire alors qu'il était typiquement définitif pour les Afro-Américains.

Dans le cadre du métayage, l'exploitant et sa famille fournissaient la force de travail tandis que le propriétaire fournissait la terre, les semences, les outils et les animaux de trait (l'ensemble constituant le « *furnish* ») ainsi qu'une cabane de fortune, sans fenêtres ni confort, pour toute habitation. Le propriétaire terrien avançait également des fonds minimaux en espèces (environ dix dollars par mois dans l'entre-deux-guerres pour un ménage de cinq personnes) ou des carnets de coupons utilisables seulement au magasin de la plantation, et il fournissait une couverture médicale minimale pendant les six mois précédant la récolte. La famille patriarcale, soutenue par la parentèle étendue, était l'unité agricole de base dans la culture du coton et la viabilité économique dépendait principalement de la taille du ménage, les enfants de sept ans à peine étant chargés du binage et de la cueillette tandis que les garçons de douze ans et plus conduisaient la charrue.

Après la récolte, le coton était égrené et vendu ; le métayer avait droit au tiers ou à la moitié des recettes selon le contrat passé avec le propriétaire. Ce dernier contrôlait à la fois la vente de la récolte et la comptabilité des avances consenties durant l'année précédente et donc il lui était facile de truquer les comptes à son avantage. C'est ainsi que le propriétaire prétendait généralement que la part revenant au métayer ne couvrait pas la somme du *furnish* reçu et de la dette contractée auprès de l'économat de la plantation ou du marchand local à des taux d'intérêt astronomiques de 40 à 70 % - ces magasins appelés *commissaries* (économats) étaient surnommés *robbersaries* (escromats) par leur clientèle.

lendemain qui conduit ces derniers à croire qu'ils pourraient se fondre en une paysannerie indépendante. Sa mémoire est entretenue dans la culture populaire noire (musique, littérature) et elle a récemment ressurgi dans les débats autour des « réparations » au titre de l'esclavage.

En conséquence de quoi, à la fin de la saison, les métayers atteignaient à peine le seuil de rentabilité ou, pire, se retrouvaient avec des arriérés. Ils étaient alors contraints de déménager et de s'installer dans une autre ferme voisine dans l'espoir d'y obtenir de meilleures conditions d'exploitation ou bien forcés de continuer à travailler pour éponger leurs dettes, quelles que soient les nouvelles conditions imposées par leur propriétaire et la malhonnêteté dont il avait fait preuve lors du règlement (« *settlement* »). Par exemple, autour de 1930, plus de 80 % des métayers d'Indianola, dans le Mississippi, ne parvenaient pas à couvrir leurs dettes, tandis que 91 % d'entre eux étaient déficitaires dans le comté de Macon, en Géorgie.

Bon nombre de métayers étaient trop pauvres pour survivre à la ferme pendant les mois d'hiver et ils devaient s'installer chez des parents ou encore émigrer dans les bourgades voisines à la recherche d'un emploi de raccord jusqu'à la saison de plantation suivante. Les fermiers noirs qui louaient leur terre pour une somme fixe n'étaient guère mieux lotis. Ils se nourrissaient alors de lait et de pain, qu'ils mendiaient de leur propriétaire, et ils devaient se contenter de rations alimentaires inférieures à celles dont bénéficiaient les esclaves avant eux.

C'est ici que la division raciale¹⁸ entre en jeu : les métayers noirs étaient spécialement vulnérables à cette escroquerie organisée dans la mesure où le simple fait de contester le « règlement » de la saison provoquait la fureur immédiate du planteur blanc. Ce dernier pouvait alors recourir indifféremment à la violence privée ou à la loi pour faire respecter cet arrangement asymétrique. [...] Les Afro-Américains qui s'offusquaient d'être floués et qui avaient l'audace de demander un relevé détaillé de leurs avances ou un reçu pour la vente de leur coton étaient brutalisés, fouettés, chassés du comté ou assassinés sans grande conséquence judiciaire. En effet, se faire traiter de menteur ou de voleur par un Noir était habituellement considéré comme un motif d'« homicide justifié ». Dans les comtés ruraux isolés, la vie des Noirs ne valait pas grand-chose, moins que sous l'esclavage, comme l'indique l'expression sudiste : « Tue une mule, achètes-en une autre. Tue un nègre, embauches-en un autre. » » (p. 70 à 72)

« La violence culminait chaque fois que les travailleurs agricoles et les métayers tentaient de s'organiser pour améliorer leur sort, car alors ils suscitaient les angoisses les plus vives chez les Blancs, évoquant les anciens fantasmes de « soulèvements » nègres, menaçant le contrôle social et économique des Blancs, ce qui provoquait une violence blanche sans garde-fou. Des escadrons de la milice d'État étaient dépêchés pour réprimer les tentatives de syndicalisation ; les meneurs suspectés étaient tabassés, castrés ou assassinés. Le message d'espoir et de solidarité du syndicat ne faisait pas le poids face à la terreur blanche. » (p. 73)

18 Note du claviste : on laisse la lectrice ou le lecteur jouer au jeu des comparaisons entre ce régime courbé par la domination raciale et le régime de l'« esclavage salarié » courbé par la domination sociale : « *l'immobilité géographique et occupationnelle de leur main-d'œuvre* » ; « *extraire le travail* » ; « *supervision du travail* » ; « *charnière de la domination symbolique* » ; « *continuer à travailler pour éponger leurs dettes* ». La suite du texte décrit les formes spécifiques à la domination raciale de règlement des conflits du travail par l'usage sans limite de la violence physique publique et privée. Il existe aussi, dans ce domaine, des formes spécifiques à la domination sociale qui fait intervenir la violence symbolique des institutions étatiques (conseils de prud'hommes) ou para-étatiques (syndicales...) en plus de la violence physique toujours présente. L'endettement perpétuel du salariat vis à vis de la « société » (capitaliste...) se déploie désormais sur les dimensions matérielles et symboliques : « *rechercher la reconnaissance sociale* » ; « *donner un sens à sa vie* » ; « *être utile aux autres* » ; « *faire du lien* ».

« Avec les loi faisant du « vol de fermier » un crime capital et les ordonnances limitant sévèrement les activités des agents recruteurs de main-d'œuvre à la recherche de candidats au travail salarié urbain¹⁹, cette combinaison de dépendance économique et de pression juridique revenait à instaurer ce que W.E.B. Du Bois appelle un « esclavage de la dette » en lieu et place de l'esclavage tout court, qui était à bien des égards pire que son prédécesseur. Du point de vue des planteurs blancs, l'esclavage pour dettes était en effet économiquement supérieur à la servitude dans la mesure où ils n'avaient plus besoin de nourrir et de soigner leurs travailleurs en cas de maladie ou de vieillesse, même s'ils continuaient à les considérer à la manière de propriétaires comme « leurs nègres ».

La minorité de Noirs qui parvenait à s'extraire des tentacules de la plantation en recherchant un emploi dans les camps de térébenthine et les scieries ou dans les villes minières et industrielles émergentes a vite réalisé que ses opportunités économiques y étaient également cantonnées aux « travaux de nègre » les plus rebutants et les plus dangereux. Ces emplois leur étaient concédés parce qu'on pouvait les faire trimer plus durement, pour des salaires plus bas et avec un traitement plus rude que les Blancs. [...] En sus de quoi, ils étaient en butte à l'ostracisme racial inflexible des syndicats qui déployaient leur pouvoir de négociation pour mieux ancrer la ségrégation dans les ateliers. » (p. 74 et 75)

« Toutefois, la pression des Blancs a freiné mais n'a pas empêché la différenciation croissante des classes parmi les Noirs, même dans les petites localités – la petite classe moyenne composée d'enseignants, de pasteurs et d'une poignée de médecins et d'avocats cherchant à se démarquer de la classe inférieure, et en particulier de sa fraction démoralisée impliquée dans la criminalité, en mettant l'accent sur la famille, la discipline morale et l'éducation.

Mais la différenciation des classes noires n'a pas entamé le cadre rigide de la division de caste. De fait, les Afro-Américains qui avaient espéré que le progrès économique et l'ascension sociale réduiraient progressivement le stigmate de la négritude, que l'accumulation de richesse, l'acquisition d'une éducation et la maîtrise des bonnes manières rendraient « leur peau plus claire » ont découvert avec rage et consternation qu'au contraire, les preuves que les Noirs faisaient honneur à ce credo provoquaient bien souvent chez les Blancs du ressentiment et de la violence plutôt que du respect et de l'acceptation. En effet, les Noirs qui réussissaient socialement représentaient une double menace pour la structure de la domination ethno-raciale dans le Nouveau Sud : sur le plan matériel, ils étaient des concurrents potentiels qui menaçaient le monopole des Blancs sur les biens tangibles²⁰ et les postes convoités ; sur le plan symbolique, ils ruinaient la présomption collective d'une infériorité et d'une incapacité innées des Noirs. Ce qui nous amène à l'analyse de la seconde composante de Jim Crow, la bifurcation institutionnelle et le déni de dignité et de réciprocité qui constituent le cœur battant de la domination raciale.

Chapitre 3 : Le cœur social : dédoublement et déférence

19 Les comités ruraux du Sud interdisaient par décret aux planteurs de se faire concurrence dans le recrutement des fermiers afin de garder ces derniers dépendants du bon vouloir de leur propriétaire.

20 Note du claviste : biens matériels aisément quantifiables (capitaux, trésorerie, moyens de production, salariés) apparaissant dans les bilans des entreprises, par opposition aux biens intangibles (stratégies, compétences, notoriété) n'apparaissant pas dans les bilans et plutôt du côté du capital immatériel.

Le cœur social de Jim Crow consistait en un nœud de *relations disjonctives visant à effectuer la séparation asymétrique des Noirs et des Blancs et à extraire la déférence constante des premiers à l'égard des seconds conformément au principe de « moindre éligibilité raciale »*. Ce principe plaçait le Blanc le plus bas au-dessus du Noir le plus haut, de sorte que celui-ci reçoive en toute circonstance l'hommage personnel de celui-là. La coutume, la loi et la violence se conjuguèrent pour restreindre de manière drastique des contacts entre les deux communautés et opérer un *dédoulement institutionnel* systématique en vertu duquel chaque organisation, publique ou privée, offrait une voie réservée aux Blancs (« *whites only* ») et une autre aux Noirs (« *colored only* »). La première était la voie royale, la seconde une concession subalterne signifiant l'infériorité et l'indignité des Afro-Américains.

C'est à ce dédoublement que fait référence le terme indigène de « ségrégation », utilisé par les Sudistes eux-mêmes (et repris par les historiens), terme inadéquat car Jim Crow ne se contentait pas de reléguer les Noirs dans des quartiers résidentiels séparés et inférieurs (connus sous le nom de « *darktown* »). Il les tenait à l'écart dans l'éventail complet des équipements publics et des établissements commerciaux, salles d'attente et toilettes, ascenseurs et cabines téléphoniques, tramways et bus, saloons et cinémas, parcs et plages, hôpitaux et bureaux de poste, orphelinats et maisons de retraite. Le principe de dédoublement s'appliquait même aux prisons, aux morgues et aux cimetières – la Floride allait jusqu'à utiliser des gibets différents pour l'exécution des condamnés à mort blancs et noirs.

Les anciens esclaves et leurs descendants n'avaient pas non plus le droit de fréquenter les mêmes écoles que les Blancs. Dans certains États, l'éducation « biraciale » était déclarée inconstitutionnelle et, en Floride, la loi imposait des locaux de stockage séparés pour leurs manuels scolaires. De même, les Noirs ont dû se résigner à fonder et à développer leurs propres églises puisque les églises blanches ne leur accordaient au mieux qu'un statut de membre de seconde classe. La justification communément exprimée de cette ingénierie sociale méticuleuse, voire maniaque, étaient qu'en l'absence de dédoublement institutionnel, la race noire contaminerait et attarderait la race blanche qui, dans le Sud, avait atteint un sommet de civilisation.

Au cours des deux premières décennies du XX^e siècle, c'est tout le paysage physique de la région qui a été ainsi modifié par l'érection de murs et de cloisons, le déploiement de rideaux et de panneaux « *whites only* » et « *colored only* » dans les villes (indiquant, par exemple, les fontaines d'eau et les salles d'attente réservées à l'un ou l'autre groupe), amplifié par la diffusion d'inscriptions raciales informelles (comme dans les blanchisseries qui affichaient sur leur vitrine l'indication « *No Negro Washing Taken* »), et la construction de doubles entrées dans les bâtiments publics et les commerces. La dichotomisation des espaces racialisés accroissait la distance sociale par la disjonction physique et intensifiait l'isolement spatial des Afro-Américains. Elle contribuait également à rétablir la différence et la hiérarchie et à contrecarrer l'assertivité²¹ des Noirs en inscrivant dans l'environnement bâti le script de deux rôles fictifs : celui des maîtres blancs bienveillants et de leurs serviteurs afro-américains comblés. De fait, la principale exception à cette séparation institutionnelle rigide concernait les serviteurs noirs, qui étaient autorisés à pénétrer dans les espaces blancs pour s'acquitter de leur mission, tels des prolongements vivants de leurs patrons blancs.

21 Note du claviste : vient de l'anglais *assertiveness*, substantif formé à partir du verbe « *to assert* » : affirmer et défendre ses droits, défendre son opinion.

La loi précisait de manière particulièrement détaillée les règles et les rôles de la duplication raciale dans les transports. » (p. 79 à 81)

Le dédoublement institutionnel était à la fois ancré et amplifié par l'asymétrie formalisée selon une « étiquette raciale » régissant toutes les interactions personnelles, dérivée des règles d'engagement codifiées sous l'esclavage. Surtout, les Noirs étaient *censés faire preuve de déférence et de docilité* à tout instant quand ils étaient en présence de Blancs, sous peine de se voir prestement rabroués et remis sur le droit chemin racial par des repréailles privées ou des sanctions publiques. Au chapitre du « gain de prestige », l'anthropologue John Dollard résume ainsi cette attente : qu'il soit riche ou pauvre, un membre de la caste blanche a automatiquement le droit d'exiger des Noirs des formes de comportement qui servent à accroître son estime de soi et qui produisent une illumination de l'image de soi, un sentiment expansif d'être quelque chose de spécial et de précieux. En outre, cette déférence est exigée et pas seulement accordée de manière délibérée et indépendante, ce qui signifie qu'elle donne aussi la satisfaction de maîtriser l'autre personne. Les règles de révérence en matière de discours, d'attitude et de conduite ne doivent pas seulement être observées, elles doivent l'être sans réserves apparentes : le Noir doit montrer qu'il les accepte comme étant appropriées et justes ; il doit s'y conformer volontairement et joyeusement. L'aura et l'éminence du Blanc sont une fonction directe du stigmate et de la soumission du Noir.

La déférence est un ciment essentiel dans un système de domination personnalisée ; elle draine la dignité de la catégorie inférieure vers la catégorie supérieure et affirme la légitimité de cette dernière. Erving Goffman souligne que, lorsqu'ils s'inscrivent dans une structure verticale, les actes de déférence sont autant de gages extérieurs de considération et d'allégeance au dominant ; honorifiques et empreints de politesse, ils expriment la reconnaissance cérémonielle de la hiérarchie que ce dernier incarne. Dans le Sud de Jim Crow, la déférence circulait exclusivement des Noirs vers les Blancs, indépendamment de la classe sociale, du sexe et de l'âge, *en échange de la suspension provisoire de deux modalités de la violence*, la violence symbolique de l'humiliation publique et la violence physique de l'agression (et possiblement de la mort) des Noirs, dont chaque interaction interraciale était grosse, [...].

Les règles régissant les relations de face à face convergeaient pour signifier l'infériorité et diffuser l'indignité des descendants d'esclaves. » (p. 81 et 82)

Suit une suite d'exemple dans les interactions sociales « de rituels d'évitement » et « d'étiquette raciale » asymétriques. : formes de politesse ; déroulé des conversations et bannissement des sujets tabous ; protocole dans les croisements à pied, en voiture ; habillement et discrétion des signes extérieurs de réussite sociale ; restriction ou évitement dans la commensalité (repas, activités sportives, etc.).

Les règles multiples demandent une participation active des Noirs dans le cadre d'une insécurité diffuse du fait de l'arbitraire ethno-racial, fondé sur l'impératif de préserver la pureté raciale, base du système de caste.

« [...] la prohibition légale des mariages mixtes occupait le rang le plus élevé dans la longue liste des tabous relatifs au comportement sexuel traversant la frontière des castes. » (p. 88)

Interdiction des relations, mais polarisée par la hiérarchie de caste : « Il existait en effet une asymétrie fondamentale dans l'économie des échanges sexuels au sud de la

ligne Mason – Dixon²² : en vertu de leur position de caste dominante, les hommes blancs avaient accès à deux catégories de femmes, les blanches et les noires, tandis que les hommes noirs et les femmes blanches étaient limitées à leur propre caste en matière de choix sexuels. Cela permettait d'idéaliser la femme blanche du Sud, pure et asexuée, tandis que la femme noire était dépeinte comme hypersexuée, débauchée et disponible en permanence, tombant dans la catégorie de la femme non protégée. » (p. 89)

« Le dédoublement institutionnel imposant la mise à distance sociale et l'isolement des Noirs, l'« étiquette raciale » rigide régissant les interactions de face-à-face et arrachant la déférence, et les interdictions asymétriques frappant les rapports intimes : autant de mécanismes qui convergeaient pour tordre les relations sociales entre Blancs et Noirs de sorte à prohiber la réciprocité, à interdire la dignité des Noirs, et à *généraliser la verticalité sociale à la fois dans l'ordre matériel et dans l'ordre symbolique*. Cette verticalité abrupte, à son tour, fournissait pratiquement la démonstration continuelle que le Noir est inférieur à l'homme blanc et « reconnaît » son infériorité, ce qui sert non seulement à flatter l'ego de l'homme blanc, mais aussi à empêcher le Noir de participer réellement à la société environnante. Deux institutions clés dont les Noirs étaient violemment exclus, la politique électorale et la justice pénale, constituent la troisième composante, superstructurelle, qui fonctionnait de sorte à renforcer l'infrastructure économique et la structure symbolique de Jim Crow. Elles sont le sujet du chapitre qui suit. » (p. 91)

Chapitre 4 : Le verrouillage du système : l'exclusion politique et judiciaire

« Pour contester les abus économiques dont ils étaient victimes en tant que métayers, l'enclavement institutionnel et les mauvais traitements personnels infligés par les Blancs au hasard des rencontres de tous les jours, y compris la menace sourde de la violence létale, le premier recours logique²³ pour les Noirs aurait été d'exercer une pression électorale sur les autorités, bref d'activer le levier politique pour que ces dernières réduisent ou interdisent ces pratiques contraires aux droits les plus élémentaires.

Mais si, sur le papier, les Afro-Américains avaient obtenu le droit de vote en vertu du 15^e amendement à la Constitution fédérale adopté en 1870, dans la réalité, ils ont été méthodiquement bannis des urnes dans tout le Sud. Un canevas fait de règles d'inscription byzantines, de conditions de résidence, de taxes de participation, de tests d'aptitude à la lecture, de clauses d'antériorité (dites « clauses du grand-père »), de délits disqualifiants et la simple chicanerie et coercition des fonctionnaires locaux ont effectivement fait d'eux des *citoyens zombies* dépourvus de toute capacité politique. Toute contestation de ces restrictions était elle-même étouffée par une intimidation redoublée et une agression sans retenue, car ne pas voter et ne pas se plaindre de ne pas pouvoir le faire faisait partie intégrale de la 'place' de caste des Noirs.

22 Note du claviste : Depuis la fin de la guerre d'indépendance des États-Unis, la ligne Mason - Dixon était la ligne de démarcation entre les États abolitionnistes du Nord et les États esclavagistes du Sud.

23 Note du claviste : on situe ainsi mieux la perspective « réaliste » de ces analyses sociologiques. Ce modèle de compréhension ne recourt pas à des lunettes idéologiques qui critiqueraient la pertinence du « levier politique » légal pour atténuer, voire abolir, la domination raciale. Voir l'épilogue sur les « contrefactuels plausibles ».

Le refus de l'égalité politique était considéré par les Blancs comme essentiel pour empêcher l'« égalité sociale » et, par conséquent, sauvegarder la pureté raciale putative et leur supériorité de caste en contrecarrant « la lèpre non-américaine et inhumaine » des unions intimes avec « l'Africain au teint sombre, à la peau noire, aux lèvres épaisses, au cou de taureau et au cœur brutal ». La *triple répudiation conjuguée de l'horizontalité politique, sociale et sexuelle* était à son tour nécessitée par la prétendue infériorité biologique et morale des Noirs. Cette dernière était supposée être amplement documentée par les dernières recherches ethnologiques et médicales, qui décrivaient les « Éthiopiens » comme une menace biologique, vecteur de vésanie²⁴, de tuberculose et d'infections vénériennes, et condamnés à régresser à l'état sauvage par la levée des contraintes bénéfiques de l'esclavage.

A l'approche des élections, les candidats blancs et la presse attisaient les passions raciales en déplorant la multiplication des cas d'« impudence » et d'« outrages » prétendument commis en maintes contrées par des Noirs libidineux à l'affût de femmes blanches. La saison électorale exigeait des Blancs qu'ils défendent le « front intérieur » (*home front*) par le biais d'une « agitation négrophobe » (*nigger baiting*) scabreuse suggérant un lien direct entre la politique et la mixité sexuelle, le vote et le viol, l'accès des Noirs à l'isolement et l'irruption imminente de l'immonde bête nègre dans la chambre à coucher, sanctuaire de la vertu des femmes blanches. Les expressions publiques hystériques de négrophobie étaient de rigueur et alimentaient l'animosité raciale collective qui sous-tendait l'édifice social et symbolique de Jim Crow dans son entièreté. Dans le Mississippi rural des années 1930, l'un des moyens les plus sûrs pour un politicien d'acquérir de la notoriété était de tuer un Noir ; un tel acte lui permettait d'accélérer son accession aux postes de pouvoir en démontrant la vigueur de son engagement personnel en faveur de la suprématie de case. » (p. 93 à 95)

« La seconde protection possible contre la brutalité économique et sociale était l'institution judiciaire, qui aurait pu faire respecter les droits fondamentaux, limiter les abus et prévenir la violence contre les Noirs en sanctionnant les Blancs qui y recouraient. Cependant, dans le Sud de Jim Crow, les Afro-Américains étaient fondés à considérer la loi et la justice, non pas comme des garants protecteurs, mais comme des sources d'humiliation et d'oppression. En effet, la police locale, les tribunaux et les établissements pénitentiaires, dont le personnel était exclusivement composé de Blancs fervents adeptes de la religion civile de la suprématie raciale, *faisaient de la caste un prolongement de la loi*. Dans cette atmosphère étrange d'illégalité permanente, les Afro-Américains étaient régulièrement arrêtés et condamnés pour toutes sortes d'infractions réelles ou supposées aux règles de caste, parfois même pour des incidents où il [était] patent que leur seul délit était de résister à l'agression d'une personne blanche.

Les policiers réprimaient avec empressement les transgressions, même mineures, de l'étiquette raciale de soumission ; ils défendaient par principe les intérêts privés des Blancs contre les Noirs et favorisaient la diffusion du châtement racial en étayant l'intimidation et la violence exercées par les planteurs, les employeurs et les miliciens. Leur rôle de chien de garde contre l'« égalité sociale » était prolongé et renforcé par les chauffeurs de bus, agents du gaz, postiers, pompiers, percepteurs et autres petits employés publics à l'affût du moindre signe d'insubordination de la part des Noirs. Aux yeux du policier de base en patrouille, dénué de formation et issu de la couche la plus pauvre de la société blanche, tout Noir était un criminel-né et toute Noire une prostituée d'instinct. Du fait de leur nature supposée avilie, les Afro-Américains ne comprenaient que le langage de la force et devaient pas conséquent faire l'objet d'un contrôle musclé.

24 Note du claviste : vésanie : désordre mental, affaiblissement psychique.

Raison pour laquelle la brutalité policière était le *modus operandi* habituel ; les passages à tabac étaient monnaie courante, avec ou sans arrestation, tout comme la torture, les fusillades et les meurtres réciproques entre la police blanche et les Noirs présentés par les autorités comme de « mauvais nègres » (*bad niggers*). Inversement, le folklore oral et la littérature noire célébraient cette figure comme l'incarnation héroïque de la résistance à l'empiétement des Blancs.

Les tribunaux du Sud fonctionnaient en violation flagrante des principes fondamentaux de transparence et d'équité procédurales, sans parler des normes minimales de dignité sociale, et ils bafouaient systématiquement les droits des Afro-Américains, avec l'assentiment de la Cour suprême des États-Unis, qui refusa à de multiples reprises d'intervenir pour corriger les biais raciaux avérés dans les procédures judiciaires du Sud. Au total, après 1890 les citoyens de Dixieland²⁵ bénéficiaient d'une protection procédurale moindre que celle dont jouissaient les esclaves avant eux. Les tribunaux délaissaient l'application de toute une série de lois pénales lorsque les Noirs étaient les victimes (de meurtre, de vol ou de bigamie, par exemple), mais ils poursuivaient avec diligence les infractions commises par les Noirs à l'encontre des Blancs.

Des preuves ténues ou inventées de toutes pièces étaient régulièrement présentées devant les tribunaux pour inculper et condamner les accusés afro-américains ; les aveux obtenus sous les coups et la torture étaient acceptés lors des audiences pénales, tout comme l'étaient les témoignages de Blancs se vantant d'avoir participé à des « chasses aux nègres » ; les expressions manifestes de partialité et de préjugés de la part des jurés étaient monnaie courante. Les juges rejetaient les demandes de « dépaysement » lors même que les accusés avaient dû être exfiltrés dans des geôles capables de résister aux « meutes » dans un compté voisin pour leur sécurité et que leurs salles d'audience étaient envahies par des hordes de Blancs armés et vociférants. » (p. 97 à 99)

Suit une liste d'exemple des conséquences de ce verrouillage : quasiment pas de défense par des avocats (les avocats blancs sont menacés, les rares avocats noirs récusés) ; peines extrêmes et disparités raciales entre condamnation.

« Une forme de châtiment a laissé une marque indélébile dans l'histoire et l'iconographie du Sud de Jim Crow : la « location » de bagnards (*convict leasing*) puis, après son abolition dans les années 1910, les brigades de prisonniers enchaînés les uns aux autres les fers aux pieds (*chain gangs*) trimant au bord des routes ou cassant des cailloux dans l'enceinte du pénitencier. Ruinés par la guerre de Sécession, leurs infrastructures en décrépitude, les États du Sud ont cherché à s'épargner les coûts de construction et de fonctionnement des prisons en affermant les détenus à des planteurs et à des entreprises dans des secteurs tels que les chemins de fer, l'industrie du bois et les mines, ainsi que pour la production du coton, du sucre et du tabac. Les planteurs et les entreprises versaient à l'État une redevance mensuelle par détenu (3 dollars en Géorgie et 1,10 dollar dans le Mississippi dans les années 1890), dont ils prenaient en charge les frais de surveillance, d'alimentation et d'entretien et qu'ils faisaient travailler dans des conditions abjectes entraînant des taux d'attrition²⁶ astronomiques. » (p. 101)

25 Note du claviste : surnom du territoire couvert par les États sécessionnistes.

26 Note du claviste : L'attrition est la perte d'individus d'un l'échantillon considéré au cours du temps.

L'auteur donne par exemple un taux moyen de mortalité *annuel* dans le Mississippi des années 1880 de 6 à 16 % des condamnés en location ; les Noirs affichant un taux huit fois supérieur à celui des Blancs.

« Cette pratique s'inscrivait dans un *spectre de travail forcé* qui comprenait le métayage, le péonage et le magasin monopolistique de la plantation. Elle a également eu pour effet de saper l'égalité juridique, de renforcer les stéréotypes raciaux, de stimuler le développement industriel, d'intimider les travailleurs libres et de susciter un mépris affiché pour la loi. » (p. 103)

Le fonctionnement de l'institution judiciaire se redouble et se renforce par une intrication de plusieurs synergies :

- *la complémentarité du judiciaire (lois) et de l'extra-judiciaire (coutumes)*
- *l'extension des fonctions répressives, déléguées à chaque Sudiste blanc*
- *la continuité et l'accélération du niveau de violence, jusqu'aux meurtres*
- *l'exclusion judiciaire des délits et crimes entre Noirs.*

Chapitre 5 : le spectre de la « mort blanche »

« En tant que régime de domination, Jim Crow peut être qualifié d'*extrême selon trois dimensions distinctives mais cumulatives*. Tout d'abord, il impose une *verticalité radicale* à travers tous les domaines institutionnels et soumet toutes les sphères de la vie sociale au principe de « moindre éligibilité raciale », ne laissant pratiquement aucune marge de manœuvre et pas la moindre once de dignité publique à la catégorie subalterne, traitée comme un conglomérat humain homogène et homogènement ignoble. Ensuite, Jim Crow refuse de concert à cette catégorie l'*autonomie institutionnelle* que le ghetto offrira aux Noirs du Sud qui s'échapperont en migrant dans les métropoles fordistes du Nord industriel après la Première Guerre mondiale et, secondairement, dans les villes du Sud en lente expansion après la Seconde Guerre mondiale.

Ce déficit d'autonomie a grandement compliqué et fortement freiné l'acquisition des formes de capital, économique, social, culturel et symbolique susceptible d'alimenter la mobilisation collective et la contestation civique *ouverte* du pouvoir blanc nécessaire pour le faire vaciller. Il ne s'agit pas ici de minimiser les efforts déployés par les Noirs du Sud pour construire et maintenir des organisations communautaires, mais de souligner la minceur et la friabilité de ces organisations, ainsi que leur susceptibilité à l'intrusion brutale des Blancs. Enfin, et surtout, Jim Crow est un régime de domination extrême du fait du déploiement généralisé de la violence, potentielle et effective, comme *moyen de dissuasion et d'imposition ethno-raciale* à tous les niveaux : infrastructure économique, structure socio-symbolique et superstructure politico-juridique.

La violence joue un double rôle-moteur dans tout régime de souveraineté raciale : en ce qu'elle exerce une contrainte et inflige au dominé des dommages corporels et matériels, elle est *elle-même* une forme de domination ; mais elle est aussi un instrument déployé pour soutenir les *autres* formes élémentaires de la domination raciale, dénigrement, discrimination, ségrégation et cantonnement. Dans le cas du Sud de l'après-guerre de Sécession, la violence a joué un rôle essentiel dans le renforcement des trois éléments constitutifs de Jim Crow : elle a permis de transmuier le métayage en péonage pour dettes et le bail en mise sous hypothèque des récoltes (exploitation) ; elle a maintenu la duplication institutionnelle et l'isolement des Noirs dans l'espace social et physique, et amorcé la pompe de la déférence (subordination) ; elle a imposé la privation

des droits politiques et judiciaires (exclusion). Enfin et surtout, la violence a fonctionné comme un dispositif de communication proclamant la suprématie blanche et rappelant sans cesse la vulnérabilité des Noirs.

Cette violence a revêtu trois formes principales : l'intimidation et les agressions aléatoires et routinières au fil de la vie quotidienne, les chasses à l'homme et les lynchages, ainsi que les émeutes et les pogroms, qui ont convergé pour noyer la vie des Noirs dans une peur suffocante et entretenir le traumatisme corrosif de l'agression blanche anticipée, crainte, évitée ou subie. Chaque menace et chaque assaut réverbéraient au sein de la communauté afro-américaine en entrant dans ses canaux narratifs internes et en se sédimentant dans sa mémoire collective. Comme le remarque le romancier Richard Wright, natif du Mississippi, dans son autobiographie *Black Boy*, « les choses qui ont influé sur ma conduite en tant que Nègre n'avaient pas besoin de m'arriver à moi ; il me suffisait d'en entendre parler pour en ressentir tous les effets dans les couches les plus profondes de ma conscience. De fait, la brutalité blanche à laquelle je n'avais pas assisté, contrôlait plus efficacement mon comportement que celle que je connaissais. » La fréquence, la diversité et l'imprévisibilité de la violence blanche en faisaient un outil de dissuasion et de discipline raciale particulièrement efficace. C'était aussi une forme de domination *sui generis*, lourde de signification symbolique, comme lorsque les cadavres noirs étaient déchirés, brûlés, criblés de balles et profanés, puis laissés suspendus aux arbres à des carrefours pour claironner leur *abjection*. » (p. 107 à 109)

« Le lynchage est intimement associé à Jim Crow dans son imagerie tant académique que publique. Mais, en tant que forme de « justice communautaire » s'écartant des formalités légales des procédures judiciaires, il n'était pas propre à cette région des États-Unis, pas plus qu'il ne visait exclusivement les Noirs. Au contraire, il était pratiqué dans toutes les régions du pays, bien que concentré sur sa frontière du Far West, et il frappait principalement des Blancs jusqu'aux années 1880. C'est alors que le lynchage s'est brusquement « noirci » en se transformant en un instrument sudiste de pouvoir de caste, matériel et symbolique, visant à empêcher les anciens esclaves de revendiquer leurs droits économiques, civils et politiques.

Ainsi, 90 % des lynchages recensés entre 1882 et 1968 dans le Sud profond ont impliqué des victimes afro-américaines, contre 5 % dans les États montagneux de l'Ouest et en Californie. [...] Une autre idée fautive très répandue est que le lynchage était principalement une réponse aux violations sexuelles supposément ou effectivement commises par des hommes noirs. En réalité, un gros quart des 4 715 lynchages recensés entre 1881 et 1946 répliquaient à des manquements à l'étiquette raciale (parfois aussi bénins que le fait d'insulter un Blanc), soit la même proportion que pour les viols et les tentatives de viol. Le sentiment collectif des Blancs que la victime était devenue « *uppity* » (arrogante, prétentieuse) ou impudente suffisait à déclencher une condamnation à mort au moindre prétexte. Et les Blancs savaient qu'ils pouvaient la châtier en toute impunité : sur la période 1915 – 1932, sur les dizaines de milliers de lyncheurs et de spectateurs, ces derniers n'étant pas innocents, seul 49 ont été inculpés et quatre ont été condamnés. » (p. 110 et 111)

Wacquant mentionne, pour sa valeur symbolique, une loi fédérale anti-lynchage qui n'aboutit qu'en... 2022, après des obstructions des politiciens des États du Sud.

Les lynchages avec tortures publiques (environ 10 % des lynchages répertoriés) devant de nombreux spectateurs et spectatrices, comme celui de Jesse Washington à Waco (Texas) en 1916 constituant le prologue du livre, forme le paradigme de la domination

raciale par la déshumanisation absolu du Noir torturé et mis à mort. Plus profondément, ce meurtre ritualisé réinscrit et renforce la frontière symbolique entre la caste monopolisant la pureté raciale et la caste impure, d'où provient le risque de remise en cause de cette hiérarchie. Ces lynchages étaient publicisés largement (journaux, cartes postales) et mis en scène, parfois pendant des heures, avec des mutilations sadiques. Le corps du sacrifié pouvait être ensuite déchiré en morceaux servant de souvenirs, puis exposé à titre d'avertissement pendant des semaines.

En plus des lynchages « officiels », plus nombreux étaient encore les lynchages non-officiels. Le terrorisme de caste usait aussi abondamment des tentatives et des menaces de lynchage, des tortures (coups, goudronnage, fouet), des « chasses aux nègres » (nigger hunts) qui aboutissaient à des tueries indiscriminées, procédant à un retournement de la primauté de la légalité et validant explicitement le droit des plus forts. Des affrontements prenaient également la dimension collective de l'émeute ou du pogrom.

« La plus destructrice de ces attaques collectives fut le pogrom de 1921 visant le quartier de Greenwood à Tulsa (Oklahoma), connu sous le nom de « Black Wall Street ». Le bilan est édifiant : en moins de vingt-quatre heures, plusieurs centaines de résidents noirs sont tués (le chiffre exact reste inconnu et contesté à ce jour), et plus d'un millier de blessés. L'attaque réduit en cendres 35 pâtés de bâtiments prospères, détruisant quelques 1 300 habitations et anéantissant des dizaines de commerces. » (p. 116) *Si l'élément déclencheur relève de l'inconvenance sexuelle d'un Noir vis à vis d'une Blanche, les intérêts structurels en jeu sont à rechercher aussi dans la spéculation immobilière et la concurrence économique entre groupes rivaux.*

Les posses (bandes) agissaient en tant qu'auxiliaires de l'État racial du Sud. Plus célèbres et organisées, des milices paramilitaires se sont spécialisées dans ce terrorisme : la White Leage, les Knights of the White Camelia, surnom du Mississippi, et le Ku Klux Klan. Cette milice fut dissoute une première fois en 1871 et se reconstitua au début du XX^e siècle. Ses cibles étaient les Afro-Américains, mais aussi les juifs, les catholiques, les immigrés et les femmes qui déviaient des normes établies en matière de genre.

« En fin de compte, l'édifice de Jim Crow, avec son noyau de séparation sociale systématique régi par le principe du déni d'égalité (subordination) reposant sur une infrastructure économique ancrée dans le métayage par endettement (exploitation) et stabilisée par une superstructure de privation des droits politiques et judiciaires (exclusion), devait sa solidité à l'intimidation physique constante et aux déferlements stupéfiants de violence contre ceux qui ne se conformaient pas scrupuleusement à ses diktats. John Dollard résume ainsi l'effet de cette violence diffuse : « Chaque Noir du Sud sait qu'il est sous le coup d'une sorte de condamnation à mort ; il ne sait pas quand son tour viendra, mais il peut aussi bien arriver à tout moment. Cela tend à intimider l'homme noir et à le pousser à la soumission ». Pour les Afro-Américains, chaque rencontre avec les Blancs du Sud à cette époque était grosse de la possibilité d'une agression non provoquée et d'une répression publique ; chaque contexte et chaque situation étaient colorées, non seulement par un mépris manifeste, mais aussi par le spectre menaçant d'une attaque odieuse, voire pire, s'ils s'écartaient des attentes et des exigences des Blancs en matière d'exhibition de servilité. Pour les femmes noires, le spectre de l'agression sexuelle par les Blancs (ainsi que par les Noirs) était encore plus large que celui du lynchage pour les hommes. » (p. 122)

« Preuve qu'il n'a jamais acquis de légitimité aux yeux de ceux qu'il soumettait, aucun autre régime ségrégationniste de l'histoire moderne en temps de paix – ni l'Afrique du Sud envers les Bantus depuis la naissance de la République en 1910 jusqu'au

terme de l'apartheid en 1991, ni l'Allemagne nazie depuis les premières lois antijuives de 1933 jusqu'à l'entrée dans une guerre de conquête en 1939, ni l'Inde de l'indépendance à nos jours envers les Dalits, ni le Japon des Tokugawa de 1603 à 1867 à l'égard de sa sous-caste des Burakumin –, ne s'est autant appuyé sur la contrainte physique brute et la brutalité meurtrière que le régime de Jim Crow dans le Sud des États-Unis. [...] Il n'est guère étonnant que tant d'Afro-Américains aient jugé la vie libre dans le Nouveau Sud « pire que pire » (*worser*) qu'à l'époque de l'esclavage.» (p. 123)

Chapitre 6 : Le terrorisme de caste

« Nous pouvons maintenant assembler l'infrastructure économique, la structure socio-symbolique et la superstructure civique de Jim Crow en un seul et même édifice institutionnel dans lequel ces trois éléments sont mutuellement imbriqués et « cimentés » par les différentes formes de violence, allant de l'utilisation de la force privée illégale obéissant à la « coutume raciale » à la plantation et dans la rue jusqu'au déploiement de la force publique légale guidée par la « loi nègre » au sein des tribunaux. Cette conception analytique est clairement définie, délimitée structurellement et différenciée fonctionnellement. Elle suggère que Jim Crow est bien plus, et bien plus féroce, que la ségrégation légalement sanctionnée et appliquée et elle remplace avantageusement la notion vague de « racisme », fut-il dit structurel.

En rassemblant ces différents éléments dans un modèle distinct et articulé, je propose de considérer Jim Crow comme un *régime de terrorisme de caste* car la menace de la « mort blanche », omniprésente, viciait chaque interaction, imprégnait chaque institution et pénétrait les profondeurs de la subjectivité noire. Elle arc-boutait l'armature protégeant les autres composantes du système contre toute remise en cause et les liait en un bloc organisationnel impénétrable. La terreur rendait possible la surexploitation agraire ; elle sous-tendait l'extraction de la déférence dans les interactions de face-à-face ; et elle protégeait l'exclusion politique et judiciaire.

Je n'utilise pas le terme de *terrorisme de caste* à la légère, pour sa teneur rhétorique et le côté choc du terme, pour paraître « radical » en semblant mettre en accusation ce nœud d'institutions de la domination blanche. Je la propose comme une caractérisation technique de ce qui constitue le liant distinctif de ce régime de domination raciale extrême. Il convient donc de spécifier conceptuellement les deux termes de caste et de terrorisme. » (p. 125 et 126)

Pour le premier terme, Loïc Wacquant fait référence au « groupe de statut » emprunté à Max Weber, et notamment au groupe de statut fermé pour définir la caste. Le groupe de statut comprend l'ethnicité qui, à son tour comprend la race comme ethnicité naturalisée et la caste comme ethnicité naturalisée spécialement rigide et hiérarchique. Il s'appuie également sur les travaux ethnographiques réalisés dans le Sud des États-Unis dans l'entre-deux-guerres. L'utilisation du classement de « caste » par les spécialistes de l'Inde est sujet à discorde : une vision « objectiviste » et hiérarchisée, à base religieuse ou au contraire économique, se compose avec une description « subjectiviste », laissant de la place à des changements. Le sociologue passe également en revue les différentes propositions faites dans le cadre états-unien, notamment celles des anthropologues Warner et Berreman, pour proposer ensuite son propre modèle.

« Warner [1936] souligne que la classe et la caste sont deux principes orthogonaux et antinomiques d'organisation sociale : l'ordre des classes permet, voire encourage la mobilité, ascendante et descendante, le long d'une gradation verticale triadique (inférieure, moyenne, supérieure), tandis que l'ordre horizontal des castes stipule la rigidité et l'impossibilité de passer d'une catégorie à l'autre (noire et blanche). Une dizaine d'année après Warner, Gunnar Myrdal défend également la supériorité analytique du concept de caste sur celui de race dans *An American Dilemma* (1944), au motif épistémologique²⁷ que les castes sont à l'évidence des constructions sociales alors que la race joue sur une correspondance, explicite ou implicite, entre culture et nature. Utiliser la race comme concept analytique revient effectivement à approuver la croyance raciale dans la différence biologisée, voire à valider la supériorité blanche. Le terme de race est inapproprié dans une investigation scientifique car il a des connotations biologiques et génétiques qui sont incorrectes dans ce contexte et qui sont particulièrement dangereuses car elle vont de pair avec de fausses croyances raciales largement répandues. » (p. 129)

« Passant au crible les études comparatives sur la stratification fondée sur l'inégalité héréditaire dans cinq sociétés (Inde, Rwanda, nord du Pakistan, Japon et États-Unis), [Berreman] met en relief deux dimensions transversales de la formation des groupes, le mode de recrutement (attribué à la naissance ou acquis au cours de la vie) et le fait que l'appartenance de groupe instaure ou non une hiérarchie. Il en résulte quatre principes d'organisation sociale : la parenté (attribuée, non hiérarchisée), la communauté territoriale (acquise, non hiérarchisée), la classe (acquise, hiérarchisée) et la caste (attribuée, hiérarchisée). Ailleurs, Berreman met en avant l'endogamie, l'interdépendance et la division en cultures distinctes comme critères complémentaires. Cette caractérisation est proche de la définition minimaliste que donne André Béteille de la caste chez les Tamouls de l'Inde : « Un groupe nommé de personnes caractérisé par l'endogamie, l'appartenance héréditaire et un style de vie spécifique qui inclut parfois la poursuite par tradition d'un métier particulier et qui est généralement associé à un statut rituel plus ou moins distinct dans un système hiérarchique ». (p. 133)

« Je m'inspire de Warner et Berreman pour élaborer une notion de caste plus étoffée et donc historiquement plus restrictive, qui la distingue des formes hiérarchisées mais fluides et flexibles d'ethnicité ascriptive²⁸. Je propose qu'un régime de castes est constitué par (i) un ordre hiérarchisé rigide (ii) de groupements humains imputés à la naissance selon l'ascendance qui sont (iii) endogames sous l'effet variable de proscriptions externes et de prescriptions internes, et (iv) dont la hiérarchie est justifiée par la croyance collective dans la pureté ou la supériorité congénitale qui, pour le groupe inférieur, se manifeste par un stigmaté indélébile. *Rigidité, loi du sang, endogamie, dés/honneur natif* : tels sont les quatre critères à remplir pour qualifier un groupe de caste.

Cette définition est strictement conforme à la proposition de Max Weber selon laquelle « [l]a caste est, en effet, la forme normale sous laquelle les communautés ethniques qui croient aux liens du sang et excluent le mariage exogame et les contacts sociaux s'associent habituellement les unes aux autres ». Weber poursuit : « La coexistence ethnique, basée sur la répulsion et le dédain mutuels, permet à chaque communauté ethnique de considérer son propre honneur comme le plus élevé ; la structure de caste entraîne une subordination sociale et une reconnaissance d'un 'surplus d'honneur' en faveur de la caste privilégiée ». Dit autrement, pour le groupe

27 Note du claviste : relatif à la théorie de la connaissance.

28 Note du claviste : Ascription, synonyme d'imputation ou d'attribution.

dominé, la caste est la forme d'ethnicité naturalisée la plus hiérarchisante car la plus stigmatisante (pénalité symbolique dans l'ordre de la classification) et la plus négativement conséquente (pénalité matérielle dans l'ordre de la stratification) de la gamme complète des formes ethniques, ordinaires ou racialisées.

Selon cette spécification, la structure sociale du Sud étasunien *post bellum* remplit tous les critères d'un régime de caste. Les Blancs y sont de naissance statutairement et irrévocablement supérieurs aux Noirs ; les deux groupes sont parfaitement endogames ; les premiers sont imbus de la croyance dans leur supériorité innée et persuadés que les seconds sont polluant (la « goutte de sang noir »). Par ailleurs, dans l'ordre de l'interaction, on retrouve dans la société modelée par Jim Crow nombre des interdits caractéristiques de la caste en Inde, comme ceux concernant la commensalité, le toucher et la circulation dans l'espace, et la même répulsion de la catégorie dominante envers la catégorie dominée, qui elle fait l'expérience quotidienne de l'humiliation caractéristique des « intouchables ». Autre similarité entre la caste étasunienne et la caste indienne : toutes deux résultent de lutte de classements dans lesquels l'État, par le truchement de la loi, a joué un double rôle-clef, structurant et sanctifiant.

J'avance même que, moyennant les adaptations appropriées, cette notion de caste, ou la notion voisine de *quasi-caste* (soit remplissant trois des critères de la caste ou les quatre mais certaines sous une forme atténuée), continue de s'appliquer de nos jours et qu'elle est analytiquement supérieure à la notion de sens commun de « race » pour ce qui est de spécifier la position des Afro-Américains dans la société étasunienne. [en note] Cet ordre résiste bien au coups de boutoir de la démographie, du multiculturalisme et des avancées de la biotechnologie. On en trouve mille manifestations, dont la plus spectaculaire est le surgissement du mouvement Black Lives Matter et la plus ordinaire les blessures raciales infligées au quotidien dans les interactions ordinaires. En effet, outre le fait d'être enfermés dans la nasse de la règle de la goutte de sang dans un ordre vertical inflexible, les Noirs sont le seul groupe quasi parfaitement endogame²⁹ et hyper-ségrégé dans les villes du pays – soit exceptionnellement cantonné dans les régions inférieures de l'espace symbolique, social et physique à la fois. Et, nonobstant leurs avancées sociales, ils continuent d'être stigmatisés en tant que catégorie, c'est-à-dire frappés d'un discrédit collectif qui distord leur traitement par l'éventail des institutions, école, santé, marché du travail et du logement, police et justice pénale, etc.

En rapatriant et en spécifiant ainsi le concept de caste, je rejoins en outre Du Bois, qui parlait d'une « caste de travail » pour les esclaves et d'une « caste de couleur » pour les Noirs libres pendant et après l'époque esclavagiste. L'auteur de *The Souls of Black Folk* a également utilisé l'opposition entre la « caste de condition » sous la servitude et la « caste de race » sous le régime de Jim Crow. » (p. 134 à 136)

J'en viens maintenant au deuxième terme de la notion de « terrorisme de caste ». Au sens analytique, le terrorisme est la *menace ou l'utilisation stratégiques de la violence publique spectaculaire pour transmettre un message politique*. Il implique des attaques par surprise dramatiques, souvent mises en scène, contre des victimes innocentes ou représentatives, conçues pour amplifier ce message et semer la peur parmi une population-cible et ainsi obtenir des effets disproportionnés par rapport aux moyens investis. J'adapte ici la définition élaborée par la politiste Martha Crenshaw, pionnière de

29 Les taux d'intermariage entre Blancs et Noirs sont 105 fois plus élevés au Brésil et 28 fois plus élevés à Cuba qu'aux États-Unis. Il est vrai que 94 % des femmes afro-américaines mariées de 25 à 34 ans le sont avec des hommes noirs bien que ceux-ci ne soient que 12 % de la population masculine.

l'étude comparée et historique du terrorisme, qui écrivait bien avant que la vague actuelle du terrorisme islamiste mondial n'en fasse une très pressante préoccupation politique et scientifique – son premier livre portait sur le « terrorisme révolutionnaire » du FLN pendant la guerre d'indépendance algérienne. [...] Dans le cas de Jim Crow, le public-cible incluait les Noirs mais aussi les Blancs car il fortifiait à la fois leur unité intraraciale et leur inimitié interr raciale. Dès qu'on prend au sérieux la dimension symbolique, on aperçoit que la commission d'actes de violence terroriste s'apparente à un *rite d'institution* indéfiniment réitéré, en ceci qu'elle trace, dramatise et durcit la frontière entre son agent et sa cible ou, plus précisément, entre les deux groupes auxquels ils appartiennent³⁰. » (p. 136 et 137)

En conclusion, pourquoi se donner la peine de synthétiser et d'agencer la recherche historiographique afin de remplacer un concept indigène par un concept analytique ? La réponse réside dans les *bénéfices scientifiques* – et possiblement, à terme, politiques – qui en découlent : la construction, la clarification et la consolidation conceptuelles donnent un levier pour formuler, recadrer et répondre à des questions empiriques avec une rigueur et une précision accrue. Repenser Jim Crow comme un terrorisme de caste fournit une base claire et solide pour produire, organiser et lire les données différemment, ainsi que pour mener plus rigoureusement l'élaboration théorique et comparaison historique.

Élaboration théorique : en spécifiant puis en décomposant le phénomène, un concept analytique permet de révéler les liens structuraux et de tracer les boucles fonctionnelles entre ses composantes et ainsi rechercher les causes et les conséquences sociales de leur (dés)articulation. Par exemple, le modèle de Jim Crow proposé ici suggère d'étudier conjointement l'exclusion raciale de la politique et de la justice pénale ; il invite à les penser comme des institutions d'honneur civique, à l'opposé de la race comme déshonneur social. Il porte au jour le lien direct entre la conception de la race comme (hypo)descendance, l'obsession de la pureté du sang et la virulence de la police des frontières de groupe. Il aide à élaborer les fondements sociaux et le fonctionnement des deux principales variantes de Jim Crow qui apparaissent au fil des monographies, le despotisme racial et le paternalisme racial, et à spécifier leurs conditions sociales de possibilité ; à saisir ensemble la violence étatique et non étatique dans la création et la perpétuation de la hiérarchie ethno-raciale ; et à considérer l'étiquette raciale et la ségrégation formelle comme des modalités alternatives de régulation des relations entre Blancs et Noirs, l'une dominante à la campagne et l'autre en ville, ancrant ainsi fermement la formation raciale (*race-making*) dans la morphologie sociale³¹.

Comparaison historique, enfin. En faisant apparaître sa cohérence structurale et fonctionnelle, le modèle de Jim Crow comme terrorisme de caste aide à enrichir l'analyse comparée des logiques triadiques de défection (migration, interne et externe), de prise de parole (protestation, individuelle et collective) et de loyauté (envers son groupe ethnique, sa famille et sa localité), suggérant que la défection et la prise de parole peuvent être des réponses, non pas seulement au déclin des organisations,

30 « Parler de rite d'institution, c'est suggérer que tout rite tend à consacrer ou à légitimer une frontière arbitraire, c'est-à-dire à faire en sorte qu'elle soit méconnue comme arbitraire et reconnue comme légitime, naturelle. » Pierre Bourdieu

31 Restent à spécifier les caractéristiques précises de l'urbanisme qui sapent l'étiquette raciale, en dehors de l'anonymat, et la distinction entre ces caractéristiques et les effets de cohorte, étant donné que la croissance des villes du Sud dans les années 1880 a coïncidé avec l'arrivée à l'âge adulte de la première génération d'Afro-Américains nés après l'abolition. L'urbanisation a également engendré chez les Noirs une division de classe croissante entre la ville et la campagne.

comme le proposait l'économiste Albert Hirschmann, mais aussi à leur essor lorsque ces organisations sont socialement nocives. Si les Noirs fuient le Sud par millions dès que l'opportunité leur en est donnée *circa* 1917, ce n'est pas parce que Jim Crow faillit mais bien parce qu'il s'épanouit et remplit sa mission de suppression raciale avec succès. [...]

Le modèle agonistique³² de Jim Crow fournit un étalon pour pister et articuler les quatre principales forces destinées à enrayer la reproduction du régime au fil du temps en affaiblissant chacune de ses composantes essentielles : la mécanisation de l'agriculture et l'exode rural ont sapé ses fondements économiques ; l'urbanisation et l'évolution des conceptions de la personne ont rendu l'extraction de la déférence profondément problématique ; la mobilisation civique alimentée par l'élévation du niveau d'éducation et la diffusion des idéaux démocratiques, elle-même accélérée par la participation à deux guerres mondiales, appuyées par l'intervention de l'État fédéral, ont fait tomber les barrières dans l'accès aux urnes et aux tribunaux ; enfin, la pacification généralisée de l'espace social dans les sociétés capitalistes après la Seconde Guerre mondiale a rendu les niveaux et les formes de violence qui avaient soutenu le régime des castes étasunien universellement choquants et indéfendables – même aux yeux des Blancs du Sud³³.

Spécifier les quatre éléments constitutifs de Jim Crow tel qu'il opérait dans le Sud de l'après-guerre suffit à démontrer qu'il n'a jamais existé dans le Nord du pays, où le principal instrument de contrôle ethno-racial à l'époque de l'industrialisme fordiste était le *ghetto urbain*.

Wacquant note ensuite, en référence à son ouvrage à sortir en 2025..., que le ghetto opère une ségrégation spatiale qui, dans le quotidien, met à l'écart de la violence blanche : une vie sociale entre « pareils », mais qui reproduit en interne une structure hiérarchisée. Le ghetto inscrit aussi socialement les Noirs dans les rapports d'exploitation ; ce qui leur fournit une relative sécurité économique avec le salariat fordiste. Cette ségrégation est paradoxalement ce qui permet aux Noirs d'avoir accès aux institutions civiles.

« Vecteur de solidarité raciale en dépit des distinctions internes de classe et de couleur, le ghetto favorise l'accumulation primitive du capital économique, social et culturel indispensable pour attaquer de front la domination raciale et notamment pour inverser la valence du capital symbolique du groupe selon la formule « *black is beautiful* » qui fait florès durant les insurrections urbaines des années 1960. » (p. 143)

« Enfin, et c'est ce qui est le plus fructueux, un concept analytique permet de replacer Jim Crow dans l'univers plus étendu des régimes de domination ethno-raciale, passés et présents, coloniaux et métropolitains, du Nord et du Sud, afin de mieux identifier ses spécificités et de les intégrer dans la formulation d'une théorie générale de la race comme classification et stratification naturalisantes, ainsi que de mieux jauger la place de la violence, matérielle et symbolique, dans leur (re)production historique. Il invite à la comparaison avec d'autres systèmes de castes, tels que les systèmes indien et japonais ; avec d'autres régimes de violence terroriste, tels que les régimes nazi et soviétique ; avec d'autres institutions d'extraction de la déférence, tels que les cours absolutistes et les territoires impériaux. [...]

32 Note du claviste : qui concerne la lutte, les conflits.

33 Le spectacle télévisé de la violence ouverte exercée contre des Noirs pacifiques participant à des manifestations non-violentes a largement contribué à renforcer le soutien civique, en particulier au sein de la population blanche du Nord, à la révocation de la ségrégation légalisée et de l'exclusion du droit de vote. Le meurtre du jeune Emmet Till [1955] et le procès de ses assassins ont marqué le point d'inflexion dans l'indignation du public face à la violence déchaînée des Blancs dans le Sud.

C'est ainsi qu'il devient possible de saisir ce régime de domination raciale aussi virulent qu'improbable, non pas comme une aberration sociologique produite par l'*exceptionnalisme* américain, de caste et de classe, mais comme la créature normale de l'*extrémisme* étasunien. » (p. 144 et 145)

Épilogue : Historicité de la domination raciale

« [Ce travail] m'a conduit à deux conclusions, l'une tenant à l'histoire de Jim Crow, l'autre à la sociologie agonistique de l'exploitation, de la subordination et de l'exclusion de facture ethnique, naturalisée ou non. Les deux convergent pour pointer *l'historicité et la diversité de la domination raciale*, contre la vision fixiste et fataliste, aujourd'hui à la mode pour son allure résolument radicale, d'une permanence et d'une univocité de l'empire de la « race ».

Retraçant rapidement la période de l'après-guerre de Sécession jusqu'en 1877, Wacquant note : « C'est dire que l'État fédéral s'était donné les moyens de contrecarrer le régime sudiste de domination raciale qui va surgir pour peu que ses dirigeants en aient eu la volonté politique sur la durée. C'est dire aussi qu'il n'y avait aucune fatalité à ce que l'abolition de l'esclavage soit suivie par un régime néo-esclavagiste puis par le terrorisme de caste. » (p. 148 et 149)

Puis, l'auteur relève une autre « discontinuité » dans le cours de l'histoire étasunienne : la « grande migration » de millions de Noirs du Sud vers les villes industrielles du Nord, et leur regroupement dans les ghettos. Enfin, avec le début de la désindustrialisation des années 1960, les populations blanches quittent les centre-villes ainsi que la nouvelle classe moyenne noire en expansion. Se forme alors un « hyper-ghetto » confinant les familles noires les plus précaires.

« Désormais, la subordination des Afro-Américains se réfracte au prisme de la division de classe qui voit le destin du précaire et de la bourgeoisie de couleur diverger inexorablement. Rien n'en atteste mieux que la montée en flèche de l'incarcération qui frappe durement les Noirs pauvres des cœurs de villes déshéritées et épargne parallèlement la bourgeoisie noire et ses enfants résidant loin du champ de bataille urbain où se joue la pénalisation de la misère³⁴. [...]

La mission première d'une sociologie agonistique de la souveraineté raciale est de capturer ces modalités changeantes et leurs articulations, plutôt que de se fixer sur la permanence de la domination et de se gargariser de sa dénonciation – ainsi avec la catégorie sonore mais vide de « racisme structurel ».

Dire que Jim Crow et le ghetto sont des manifestations du racisme structurel ne nous apprend rien des rapports matériels et symboliques dont ces deux institutions sont le moyeu. Pire, c'est établir une équivalence qui efface toutes les distinctions structurales, fonctionnelles et phénoménologiques pertinentes, et d'abord pour ceux qui sont pris dans leurs rets. » (p. 149 et 150)

« Parmi les multiples facteurs inter-agissant qui ont contribué à déterminer la virulence du régime d'exploitation, de subordination et d'exclusion des Noirs dans l'ancienne Confédération, on peut en dégager cinq et pointer au passage les contrefactuels plausibles³⁵ qui auraient pu avorter l'incubation de Jim Crow ou, à tout le moins, en modérer la dureté. » (p. 151)

34 La probabilité d'incarcération sur la vie triple chez les hommes noirs n'ayant au mieux qu'un diplôme du secondaire entre 1980 et 2000 pour dépasser 70 % alors qu'elle décroît d'un tiers chez les Noirs ayant fait des études tertiaires pour tomber en dessous de 5 %.

35 Note du claviste : L'histoire contrefactuelle est une démarche d'analyse visant à imaginer les futurs alternatifs faisant suite au changement d'une variable, lors d'un événement historique, en général majeur, dont les conséquences proposent un enchaînement de faits alternatifs.

- *La classification ethno-raciale basée sur l'ascendance et l'application stricte de la « règle de la goutte de sang ». Contre-fait : un schème de classification reconnaissant les catégories intermédiaires.*

- *Le contrôle du foncier par les Blancs. Contre-fait : une réforme agraire à la suite de la défaite des États du Sud.*

- *Le système archaïque de la plantation qui maintient un prolétariat blanc dans la misère, qui va chercher dans la domination raciale une compensation sociale et symbolique. Contre-fait : un développement industriel et urbain favorisant une classe populaire blanche plus autonome économiquement, moins encline à s'allier aux riches planteurs blancs.*

- *La défaite sudiste produit un puissant ressentiment projeté sur les Noirs car l'affaiblissement du pouvoir blanc le rend encore plus effrayé par la présence des anciens esclaves dans sa proximité. Contre-fait : un plan national de reconstruction du Sud.*

- *La fragmentation du pouvoir bureaucratique, dispersé au niveau local, fait écran aux lois et statuts de niveau fédéral. Contre-fait : La mobilisation d'un État national et une action claire de la Cour Suprême.*

« Démontrer les ressorts de la domination raciale dans un cas extrême, voire paroxystique, comme l'est Jim Crow dans une société de castes issue de l'esclavage et la guerre civile, c'est se donner les moyens de comprendre le fonctionnement ordinaire dans les situations routinières des sociétés démocratiques et libérales contemporaines où l'on retrouvera certains des mêmes rouages opérant sous une forme dulcifiée³⁶ : catégorisation qui nourrit la stigmatisation et le dénigrement ; précarité économique par la concentration dans les secteurs dérégulés et les emplois dévalorisés propices à la surexploitation ; ségrégation résidentielle et scolaire nourrie par la hantise de la mixité et servant la défense exclusive de l'entre-soi intime des dominants ; marginalisation dans le fonctionnement ordinaire de la politique électorale et de la justice pénale ; enfin violence ciblée. Autant de facettes du traitement différentiel communément infligé à ceux que le philosophe jamaïcain Charles Mills appelle des « sous-personnes ».

La dialectique de la classification et de la stratification ethno- raciales est en effet à l'œuvre dans toutes les sociétés qui entretiennent la croyance collective dans l'inégalité congénitale entre groupements humains définis par des quantums d'honneur. Mais elle prend des formes différentes selon l'époque et le lieu, et ces différences sont cruciales tant pour l'architecture de l'assujettissement que pour les chances de vie et l'expérience vécue des populations subalternes, sans parler des modalités et des sentiers de la résistance. C'est la thèse fondamentale de cet ouvrage : *affirmer l'historicité de la domination raciale et de ses effets* par le démontage analytique, envers et contre la simple condamnation politique de principe et la réprobation morale auto-satisfaite.

Documenter historiquement, expliquer sociologiquement et regarder en face politiquement les atrocités de Jim Crow, comme celles de l'esclavage avant lui, n'a pas pour but de faire la leçon à la société qui les a commises (le Sud des États-Unis) et qui les a tolérées pendant près de sept décennies (le Nord des États-Unis) jusqu'à ce que le coût, intérieur et international, de cette tolérance devienne intenable³⁷. On l'a dit et on

36 Note du claviste : anglicisme, apaisée.

37 Après 1947, la lutte des Noirs pour les droits civiques devient inextricablement liée à la guerre froide. Jim Crow entache l'image que les États-Unis cherchent à projeter sur la scène internationale d'une démocratie libérale havre de liberté et d'égalité. L'Union soviétique en fait un thème majeur de sa

le redit, la science sociale n'a pas pour vocation de juger les faits qu'elle construit, ni d'inculper ou de disculper ceux qui les ont façonnés dans la réalité. Au demeurant, les sociétés de la vieille Europe ont fait leurs propres expériences de la violence racialisée de haute intensité sur le théâtre colonial : leur empires étaient fondés sur la guerre de conquête, les massacres et la déportation des populations autochtones, ainsi que l'oppression brutale au quotidien, légale et extralégale, et la plupart ont été renversés dans des tsunamis de violence.

La science sociale n'a pas besoin de descendre marcher dans la rue pour remplir sa mission civique. Elle s'en acquitte quand elle poursuit son agenda épistémique propre, si tant est que mieux cerner la logique spécifique de la domination, raciale ou autre, c'est augmenter nos chances d'enrayer ses mécanismes et contrer ses effets. Le travail sociologique peut aussi faciliter le travail de mémoire et donc le labeur politique indispensable pour arracher le passé ethno-racial à l'oubli, à défaut de le réparer. Il nous donne ainsi des armes dans le combat collectif présent contre la violence de la « race » en la rendant non seulement visible mais intelligible, y compris sous ses formes les plus corrodantes qui, comme Jim Crow, semblent au premier abord défier l'entendement. » (p. 153 à 155)